



## Conseil de sécurité

Soixante-cinquième année

**6299<sup>e</sup>** séance

Vendredi 16 avril 2010, à 10 heures  
New York

*Provisoire*

---

<i>Président :</i>	M. Okada . . . . .	(Japon)
<i>Membres :</i>	Autriche . . . . .	M. Mayr-Harting
	Bosnie-Herzégovine . . . . .	M. Alkalaj
	Brésil . . . . .	M <sup>me</sup> Viotti
	Chine . . . . .	M. Li Baodong
	États-Unis d'Amérique . . . . .	M <sup>me</sup> Rice
	Fédération de Russie . . . . .	M. Churkin
	France . . . . .	M. Araud
	Gabon . . . . .	M. Issoze-Ngondet
	Liban . . . . .	M. Salam
	Mexique . . . . .	M. Puente
	Nigéria . . . . .	M <sup>me</sup> Ogwu
	Ouganda . . . . .	M. Rugunda
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord . . .	Sir Mark Lyall Grant
	Turquie . . . . .	M. Apakan

### Ordre du jour

#### Consolidation de la paix après les conflits

Lettre datée du 1<sup>er</sup> avril 2010, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent du Japon auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/2010/167)

---

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-506.



*La séance est ouverte à 10 h 5.*

### **Adoption de l'ordre du jour**

*L'ordre du jour est adopté.*

### **Consolidation de la paix après les conflits**

#### **Lettre datée du 1<sup>er</sup> avril 2010, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent du Japon auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/2010/67)**

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je tiens à saluer la présence parmi nous du Secrétaire général, S. E. M. Ban Ki-moon, et du Ministre des affaires étrangères de la Bosnie-Herzégovine, S. E. M. Sven Alkalaj.

J'informe les membres du Conseil que j'ai reçu des représentants de l'Afghanistan, de l'Afrique du Sud, de l'Australie, du Botswana, du Canada, du Costa Rica, de la Croatie, de l'Égypte, d'El Salvador, de la Finlande, du Ghana, du Guatemala, des Îles Salomon, de l'Inde, du Kenya, du Maroc, de la Nouvelle-Zélande, du Pakistan, de la Papouasie-Nouvelle-Guinée, du Pérou, de la République de Corée, du Rwanda, de la Sierra Leone, de Sri Lanka, de la Thaïlande, du Timor-Leste et de l'Uruguay des lettres dans lesquelles ils demandent que leurs délégations soient invitées à participer au débat sur la question inscrite à l'ordre du jour du Conseil. Suivant la pratique établie, je propose, avec l'assentiment du Conseil, d'inviter ces représentants à participer au débat, sans droit de vote, conformément aux dispositions pertinentes de la Charte et à l'article 37 du Règlement intérieur provisoire du Conseil.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

*Sur l'invitation du Président, les représentants des pays susmentionnés occupent les places qui leur sont réservées sur le côté de la salle du Conseil.*

**Le Président** (*parle en anglais*) : Au nom du Conseil, je souhaite chaleureusement la bienvenue à S. E. M. Zalmi Rassoul, Ministre des affaires étrangères de l'Afghanistan, à S. E. M. Alfred Palo Conteh, Ministre de la défense de la Sierra Leone, et à S. E. M<sup>me</sup> Lucia Lobato, Ministre de la justice du Timor-Leste.

Conformément à l'accord auquel il est parvenu lors de ses consultations préalables, je considérerai que le Conseil de sécurité décide d'inviter, en vertu de

l'article 39 de son Règlement intérieur provisoire, M. Peter Wittig, Président de la Commission de consolidation de la paix et Représentant permanent de l'Allemagne.

Il en est ainsi décidé.

J'invite M. Wittig à occuper le siège qui lui est réservé sur le côté de la salle du Conseil.

Conformément à l'accord auquel il est parvenu lors de ses consultations préalables, je considérerai que le Conseil de sécurité décide d'inviter, en vertu de l'article 39 de son Règlement intérieur provisoire, M<sup>me</sup> Ngozi Okonjo-Iweala, Directrice générale à la Banque mondiale.

Il en est ainsi décidé.

J'informe le Conseil que j'ai reçu de S. E. M. Pedro Serrano une lettre dans laquelle il demande à être invité, en sa qualité de Chef par intérim de la délégation de l'Union européenne auprès de l'Organisation des Nations Unies, à participer au débat sur la question inscrite à l'ordre du jour du Conseil. Si je n'entends pas d'objection, je considérerai que le Conseil de sécurité décide d'inviter, en vertu de l'article 39 de son Règlement intérieur provisoire, S. E. M. Pedro Serrano.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

J'invite M. Serrano à occuper le siège qui lui est réservé sur le côté de la salle du Conseil.

Conformément à l'accord auquel il est parvenu lors de ses consultations préalables, je considérerai que le Conseil de sécurité décide d'inviter, en vertu de l'article 39 de son Règlement intérieur provisoire, M. Tête António, Observateur permanent de l'Union africaine auprès de l'Organisation des Nations Unies.

Il en est ainsi décidé.

J'invite M. António à occuper le siège qui lui est réservé sur le côté de la salle du Conseil.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour. Le Conseil se réunit conformément à l'accord auquel il est parvenu lors de ses consultations préalables.

J'appelle l'attention des membres du Conseil sur le document S/2010/167, qui contient une lettre datée du 1<sup>er</sup> avril 2010, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent du Japon, transmettant un document de réflexion pour le présent débat.

Je voudrais maintenant faire une déclaration liminaire à titre national.

C'est pour moi un grand honneur d'organiser un débat public du Conseil de sécurité sur un sujet d'une extrême importance – la consolidation de la paix après les conflits. Je tiens tout d'abord à exprimer mes sincères remerciements au Secrétaire général, S. E. M. Ban Ki-moon, ainsi qu'aux ministres et invités d'honneur qui ont effectué de longs voyages pour participer à la présente séance afin de nous faire part de leurs expériences et de leurs observations.

Comment les conflits reprennent-ils alors même qu'un cessez-le-feu a été conclu? Pourquoi la paix n'arrive-t-elle pas à s'enraciner dans les pays qui se relèvent d'un conflit? Il s'agit là de questions d'une importance cruciale auxquelles la communauté internationale n'a pas encore trouvé de réponse définitive. Je pense que pour les régler, il est primordial que les personnes qui vivent dans un pays se relevant d'un conflit aient confiance en l'avenir. Comment faire, à cette fin, pour que la stabilité politique et la sécurité soient atteintes en même temps que la stabilité sociale? Comment mettre au point une stratégie globale de consolidation de la paix avec l'aide de la communauté internationale? J'espère que nous aurons un débat animé sur ces points.

En parlant de consolidation de la paix, nous devons tout d'abord souligner qu'il importe que les dirigeants politiques soient absolument déterminés à mettre en œuvre un accord de paix. Il importe aussi que les fruits de la tenue d'élections démocratiques, qui incluent la stabilité politique, bénéficient à tous, y compris à ceux qui ne l'ont pas emporté, et pas simplement aux vainqueurs. Cela suppose la coexistence pacifique et la réconciliation entre les parties au conflit. Dans les États qui formaient l'ex-Yougoslavie, particulièrement la Bosnie-Herzégovine qui a été le plus durement touchée par le conflit, des efforts continuent à être déployés à cette fin. L'Afghanistan, où des efforts nationaux sont déployés en faveur de la réconciliation et de la réintégration, requiert également l'aide et la coopération de la communauté internationale.

S'agissant de la sécurité, les opérations de maintien de la paix ont un rôle important à jouer pour préparer le terrain à la promotion de la réforme du secteur de la sécurité. Le renforcement des capacités de la Police nationale est une tâche particulièrement

urgente, comme par exemple en Haïti et au Timor-Leste.

Nous avons perdu récemment nombre de nos chers collègues, notamment M. Hedi Annabi, Représentant spécial du Secrétaire général, lors du séisme qui a frappé Haïti, et un autre ami, à Dili le mois dernier, M. Takahisa Kawakami, qui, en tant que Représentant spécial adjoint du Secrétaire général à la Mission intégrée des Nations Unies au Timor-Leste (MINUT), n'avait pas encore réalisé son souhait de renforcer la Police nationale de cette jeune nation. J'appelle la communauté internationale à poursuivre l'action de ces fonctionnaires dévoués de l'ONU en œuvrant davantage au renforcement des capacités nationales de police de nombreux pays sortant d'un conflit.

Il importe, pour rompre le cercle vicieux de l'instabilité sociale et empêcher la reprise des conflits, de fournir des services de base aux personnes touchées par les conflits pour qu'elles perçoivent ainsi les dividendes de la paix. Il est indispensable de protéger et d'autonomiser les personnes, notamment les femmes et les personnes vulnérables, en termes de sécurité humaine. Il faut réinsérer les réfugiés, les personnes déplacées et les ex-combattants dans la société. Nous devons créer les conditions qui permettront d'instaurer une paix irréversible en promouvant la coexistence et la réconciliation.

Le chômage des jeunes est souvent une source de grave préoccupation dans un grand nombre de pays qui se relèvent d'un conflit. Je propose donc que, dans le cadre de l'aide accordée à ces pays, la création d'emplois pour les jeunes soit considérée comme hautement prioritaire. Les jeunes sont l'avenir d'un pays. Ils ne doivent pas prendre les armes. Au contraire, ils doivent faire un travail productif qui leur permettra de prendre part à la reconstruction de leur pays et de ses communautés. Ils pourront ainsi poser les bases d'un développement socioéconomique, ce qui aboutira à une véritable consolidation de la paix.

La réalisation d'une paix durable exige une coopération soutenue entre le pays sortant d'un conflit et la communauté internationale. À cet égard, je voudrais souligner les trois points suivants.

Premièrement, nous devons réfléchir à la façon dont les efforts déployés en faveur de la consolidation de la paix peuvent être menés à bien de manière intégrée. En Sierra Leone, la Commission de consolidation de la paix et le Gouvernement sierra-

léonais ont œuvré de concert à la formulation d'un cadre de coopération pour la consolidation de la paix comprenant des mesures visant à promouvoir le développement socioéconomique telles que l'assistance en matière énergétique, ainsi que des mesures axées sur la stabilité et la sécurité politiques. La communauté internationale est en train d'aider le pays au titre de ce cadre, lequel devrait servir de modèle aux autres stratégies de consolidation de la paix.

Deuxièmement, l'assistance et la participation de la communauté internationale peuvent nuire aux efforts d'appropriation menés dans un pays sortant d'un conflit. Par exemple, l'aide alimentaire favorisera-t-elle la promotion des efforts visant à encourager la production agricole nationale? La recherche de la justice par la communauté internationale favorisera-t-elle les efforts déployés en faveur de la réconciliation nationale? Le fait que des programmes internationaux embauchent des experts locaux est-il sans conséquence sur les initiatives de renforcement des capacités des gouvernements nationaux? Si nous négligeons ces questions, l'objectif fondamental – renforcer l'autonomie du pays – ne sera pas atteint. La communauté internationale doit respecter les efforts d'appropriation et de renforcement des capacités du pays sortant d'un conflit.

Troisièmement, la consolidation de la paix exige un engagement à long terme et des ressources durables. Nous devons, dans un premier temps, faire la meilleure utilisation possible des fonds disponibles pour la période qui suit immédiatement la fin d'un conflit, comme par exemple le Fonds pour la consolidation de la paix. Mais ces fonds doivent être suivis de ressources à moyen et à long terme émanant de programmes bilatéraux et multilatéraux. Il est également essentiel de réunir et de renforcer les compétences nécessaires pour répondre aux diverses exigences des activités de consolidation de la paix, notamment la gouvernance et l'état de droit. À cet égard, nous attendons avec le plus grand intérêt les travaux du Groupe consultatif de haut niveau chargé d'examiner les capacités civiles internationales, établi par le Secrétaire général le mois dernier.

Le Conseil de sécurité doit continuer à rester fermement engagé dans la consolidation de la paix, et nous espérons que la Commission de consolidation de la paix obtiendra de meilleurs résultats grâce au processus d'examen en cours. Sur la base du présent débat, le Japon continuera à prendre une part active à

l'action visant à instaurer une paix durable dans les pays sortant de conflit.

Je reprends maintenant mes fonctions de Président du Conseil de sécurité. J'invite à présent le Secrétaire général de l'ONU, S. E. M. Ban Ki-moon, à prendre la parole.

**Le Secrétaire général** (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Monsieur le Ministre Okada, d'être venu participer en personne à ce débat très important du Conseil de sécurité afin d'appeler l'attention du Conseil de sécurité sur ce thème crucial. Et je félicite la délégation japonaise de présider avec succès les travaux du Conseil de sécurité ce mois-ci.

Lors de nos débats précédents, un consensus s'est fait jour sur certains des facteurs propices à la réussite des efforts de consolidation de la paix menés après un conflit. Le rapport sur la consolidation de la paix au lendemain d'un conflit que j'ai présenté au Conseil en juillet dernier (S/2009/304) énonçait ces facteurs de manière détaillée. Nous devons saisir l'occasion unique qu'offre la fin d'un grand conflit. Nous devons réagir vite et avec détermination, et nous devons poursuivre cet effort sur le long terme. Nous sommes également convenus que nos efforts collectifs doivent être adaptés aux besoins de chaque pays.

Aujourd'hui, je voudrais insister sur trois points afin de placer notre débat dans un contexte plus vaste.

Premièrement, nous devons instaurer la paix dans l'esprit et le cœur des gens. Cela signifie qu'il faut produire des dividendes concrets de la paix. La paix ne sera durable que dans la mesure où les populations constateront des améliorations réelles dans leur vie quotidienne que ce soit en matière de sécurité, de justice, d'emploi ou de perspectives d'un avenir meilleur. À cet égard, notre action doit être toujours guidée par le principe de la prise en charge par le pays concerné.

Deuxièmement, la paix ne sera durable que dans la mesure où les gouvernements des pays se relevant d'un conflit seront à même d'assumer les fonctions de base d'un État et d'assurer une sécurité durable. Il s'agit notamment de maintenir l'ordre, de faire respecter l'état de droit, de mettre en place un système judiciaire et pénitentiaire qui fonctionne bien et de fournir les services de base. Les gouvernements doivent aussi être en mesure de démobiliser et de réintégrer les ex-combattants, de créer un secteur de

sécurité professionnel et de protéger les civils contre les décès et les traumatismes causés par les mines.

Troisièmement, nous devons adopter une démarche globale. Cela veut dire que nous devons tenir compte des dimensions politique, économique, social et de sécurité. Cela veut dire aussi qu'il faut faire participer les acteurs nationaux, bilatéraux, régionaux et internationaux. Cela veut dire enfin qu'il faut de la cohérence, de la coordination et une vision commune.

L'Organisation des Nations Unies continue de perfectionner son action. Nous sommes en train de forger des partenariats et de créer des synergies à travers tout le système des Nations Unies et avec des acteurs régionaux et internationaux, en mettant l'accent sur une intervention rapide. Ceci se traduit notamment par le renforcement de notre partenariat avec la Banque mondiale et d'autres institutions financières internationales.

Nous sommes en train d'accroître notre capacité d'appuyer des processus de paix viables qui aboutissent à des accords durables. Nous perfectionnons également nos outils pour déployer et appuyer les opérations de maintien de la paix, les bureaux intégrés de consolidation de la paix et les autres opérations sur le terrain qui assument des fonctions de consolidation de la paix.

Nous accordons désormais plus d'attention au lien qui existe entre le maintien de la paix et la consolidation de la paix. Les soldats de la paix sont, dans un sens non négligeable, les premiers agents de consolidation de la paix. Ils saisissent les possibilités qui s'offrent au lendemain des conflits. Ils sont les premiers à établir des priorités. Nous devons tirer parti de leur présence irremplaçable, bien que temporaire, tout en restant conscients du fait que les soldats de la paix n'ont pas les ressources nécessaires pour assurer le développement à long terme.

Le Secrétariat est en train d'élaborer une stratégie pour veiller à ce que les premières tâches décisives de consolidation de la paix accomplies par les soldats de la paix et d'autres contribuent à la consolidation de la paix et au développement à plus long terme. Ce faisant, nous voulons exploiter les atouts de tous nos partenaires, en particulier ceux du Sud.

À cette fin, et en application d'une des recommandations figurant dans le rapport de l'année dernière (S/2009/304), j'ai demandé au Bureau d'appui à la consolidation de la paix de procéder à un examen

des capacités civiles en matière de consolidation de la paix. J'ai également constitué un Groupe consultatif de haut niveau, présidé par l'ancien Secrétaire général adjoint au maintien de la paix, M. Guéhenno. Je crois comprendre que la Commission de consolidation de la paix contribuera également à cette évaluation, ce qui nous permettra de recueillir les avis d'un groupe large et spécifique d'États Membres.

Un financement opportun est essentiel. Il est indispensable de disposer en temps voulu des ressources suffisantes pour les premières tâches de consolidation de la paix, y compris, le cas échéant, le déploiement rapide de forces de police permanente et d'autres capacités civiles.

L'année dernière, le Fonds pour la consolidation de la paix a modifié son mandat pour être davantage à même de fournir les financements souples, rapides et prévisibles envisagés dans mon rapport de 2009. Depuis sa création à la fin de 2006, le Fonds a fourni des ressources à 16 pays. Quatre-vingt huit pour cent de ce financement a été affecté à des pays où sont déployées des missions de maintien de la paix, des missions politiques ou des missions de consolidation de la paix.

Le Fonds pour la consolidation de la paix fournit aussi un appui important à la Commission de consolidation de la paix, avec environ 106 millions de dollars versés aux quatre pays inscrits à l'ordre du jour de la Commission. Je suis heureux d'annoncer que ce mois-ci, le Fonds franchira le seuil des 200 millions de dollars versés. Avec 48 donateurs et presque 350 millions de contributions acquittées ou annoncées, le Fonds continue de se développer, notamment grâce aux conseils fournis par son Groupe consultatif.

Cependant, l'utilité du Fonds réside dans sa capacité d'identifier les domaines prioritaires et de contribuer à ce que les ressources soient orientées en conséquence. Il ne peut à lui seul répondre aux besoins financiers des pays qui sortent d'un conflit.

Par conséquent, j'exhorte les pays donateurs à accroître leur appui au niveau bilatéral, en versant des contributions directes aux pays qui se relèvent d'un conflit, et au niveau multilatéral, par le biais des institutions financières internationales ou des organismes des Nations Unies sur le terrain.

L'examen des accords de consolidation de la paix conclus en 2005 qui est actuellement en cours est une occasion de renforcer considérablement notre action.

La consolidation de la paix est une entreprise complexe et à multiples facettes. Elle exige des ressources humaines, financières et institutionnelles remarquables. Toutefois, l'outil le plus important dont nous disposons est l'engagement politique des acteurs nationaux et internationaux.

Le Conseil de sécurité a un rôle central à jouer. Maintenant que les mandats de maintien de la paix comportent de plus en plus de tâches de consolidation de la paix, j'invite instamment les membres du Conseil à veiller à ce que les ressources fournies soient à la mesure des tâches assignées et à user de leur grande influence et expérience pour contribuer à réaliser pleinement le potentiel de la consolidation de la paix.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je remercie le Secrétaire général de sa déclaration. Je donne maintenant la parole à M. Zalmay Rassoul, Ministre afghan des affaires étrangères.

**M. Rassoul** (Afghanistan) (*parle en anglais*) : Monsieur le Ministre Okada, je voudrais, tout d'abord, vous féliciter ainsi que votre pays de votre accession à la présidence du Conseil pour ce mois et vous remercier d'avoir convoqué la présente séance et de m'avoir invité à y participer. Je voudrais également remercier S. E. le Secrétaire général d'être présent ici aujourd'hui.

La reconstruction de sociétés qui se relèvent d'un conflit est l'un des défis les plus importants posés au maintien de la paix et de la sécurité internationales et par conséquent, l'une des fonctions les plus essentielles de ce Conseil et de cette Organisation. Cette question revêt également une importance fondamentale pour l'Afghanistan, qui s'efforce chaque jour d'instaurer la paix et la sécurité.

En Afghanistan, les efforts de reconstruction et de stabilisation ont démarré juste après la chute des Taliban à la fin de 2001. Quand nous nous sommes réunis pour la première fois en décembre 2001 à Bonn, en Allemagne, nous avons entamé un processus qui, en cinq ans, devait remettre l'Afghanistan sur la voie d'une stabilité durable. Même si contre toute attente, nous avons réussi à satisfaire aux critères fixés par le processus de Bonn, nous avons rapidement dû reconnaître que des efforts supplémentaires seraient nécessaires pour faire face à l'ampleur des défis auxquels nous étions confrontés. À Tokyo, en 2002, à Londres, en 2006, et à Paris, en 2008, nous avons adapté nos plans aux nouvelles réalités et élargi nos

efforts en vue de construire un Afghanistan sûr, stable et prospère.

Après trois décennies de guerre, l'économie afghane était détruite, l'État s'était désintégré et la société était totalement privée d'infrastructures, voire du minimum vital. Des millions de personnes avaient péri. Et des millions d'autre avaient été forcées de fuir leur pays, parmi elles, un grand nombre de technocrates et d'Afghans instruits.

Le conflit qui a sévi pendant toute cette période a détruit le tissu social du pays. En outre, l'instabilité politique et sociale permanente a donné naissance à des réseaux de terroristes, d'extrémistes, de criminels, de trafiquants de drogue et d'éléments régionaux opportunistes tirant parti de l'insécurité en Afghanistan et dans la région. Un réseau où se mêlent drogue, extrémisme et criminalité, nourri par le chaos et l'anarchie, qui aujourd'hui, compromet gravement nos efforts pour consolider la paix.

Malgré ces défis, nous avons accompli en neuf ans des progrès remarquables, qui nous permettent de rester solidement optimistes quant à l'avenir du pays. Les Afghans ont désavoué avec vigueur le régime totalitaire des Taliban et mis en place un Gouvernement après trois élections menées avec succès, y compris les dernières élections présidentielles, qui ont été entièrement organisées par les Afghans. Le Gouvernement afghan gagne chaque jour en efficacité, et peut mettre au service de la population des capacités sans cesse accrues en matière de gouvernance et d'offre de services. Plus des trois quarts des Afghans ont désormais accès à des soins de santé de base. Des millions d'enfants ont également la possibilité d'aller à l'école et, pour beaucoup, ce sera la première fois.

Nous avons réglé le vieux problème de l'engrenage de la violence grâce à un programme complet de désarmement et de réintégration qui a permis de réinsérer dans la société des milliers d'anciens combattants. Je tiens tout particulièrement à souligner et saluer, à cet égard, les efforts que déploie dans ce domaine le Japon, qui finance des programmes de désarmement, de démobilisation et de réintégration ainsi que de démantèlement des groupes armés illégaux, et qui a accueilli une grande conférence sur la paix et la réconciliation à Tokyo, en novembre dernier. De plus, nous avons continué de renforcer l'armée et la police nationales afghanes par le recrutement, la formation et l'équipement des contingents. Ceux-ci

commencent d'ores et déjà à assumer la responsabilité principale du maintien de l'ordre public et de la protection de la population et du pays.

Dans le cadre de la remise en état des infrastructures totalement anéanties de l'Afghanistan, nous avons construit des milliers de kilomètres de routes avec l'aide du Conseil, ainsi que des centaines d'écoles et de cliniques, creusé des puits et amélioré les systèmes d'irrigation. Nous avons pu constater une très forte croissance économique. Cette année, pour la première fois, le Gouvernement afghan a encaissé plus d'un milliard de dollars de recettes, et le revenu moyen afghan a sextuplé au cours des quatre dernières années.

Les changements ne sont pas tous aussi visibles : le peuple afghan s'exprime également davantage, participe et s'investit plus que jamais auparavant dans l'avenir de son pays. Nos médias sont dynamiques, notre société civile active, et nos citoyens bien informés. Les structures sociales commencent à se reconstituer et un sentiment d'unité nationale commence à se former.

Nous sommes fiers de ce que nous avons accompli jusqu'à présent, mais nous devons encore faire face à de gigantesques défis. La sécurité demeure le défi numéro un de l'Afghanistan. Les terroristes font toujours tout ce qu'ils peuvent pour remettre en question nos progrès, et essaient de ramener l'Afghanistan à l'époque de la tyrannie et de l'oppression. Pour stabiliser l'Afghanistan, nous savons que les moyens militaires sont essentiels, mais ils ne constituent pas la seule réponse, et c'est pourquoi nous avons lancé une stratégie qui conjugue les efforts politiques, militaires et économiques.

Éléments importants de notre stratégie en matière de sécurité, les forces internationales de même que leurs modes de fonctionnement jouent un rôle décisif. Il faut faire davantage pour assurer la protection des populations civiles. Nous insistons sur les précautions à prendre et la précision optimale qui s'impose lors des opérations de combat, pour éviter les victimes civiles. Il est également capital que les forces internationales veillent à observer, dans le cadre de leurs tâches, un strict respect des sensibilités culturelles, et qu'elles agissent en coordination étroite avec les forces de sécurité afghanes. À cet égard, nous apprécions la nouvelle méthode privilégiée par le général Stanley McChrystal, commandant des forces de l'OTAN, qui met tout particulièrement l'accent sur la protection des populations civiles.

Pour lutter avec succès contre le terrorisme et améliorer concrètement la sécurité, il faut se pencher davantage sur les sources principales d'insécurité. Le problème de l'insécurité ne sera pas résolu tant que les refuges et lieux sûrs dont disposent les terroristes dans la région leur permettront de continuer à obtenir un appui idéologique, financier et logistique.

La coopération régionale est un autre facteur capital de stabilité en Afghanistan. Nous poursuivons notre collaboration avec les pays de la région, sur les plans bilatéral, trilatéral, et dans le cadre d'autres instances, pour surmonter les difficultés que connaissent l'Afghanistan et la région.

Pour avancer, nous devons veiller à assurer la pérennité de nos progrès sur les plans économique, politique et social. Beaucoup reste encore à faire. Nous devons renforcer les capacités du Gouvernement afghan en même temps que ses institutions, de manière à ce qu'il puisse avancer tout seul. Nous devons encore mettre davantage l'accent sur l'amélioration de la bonne gouvernance et la lutte contre la corruption. Nous devons garantir la sécurité à long terme du peuple afghan et gagner plus amplement sa confiance. Nous devons promouvoir en outre le bien-être social indispensable à la stabilité et à la paix.

Il y a quelques mois, au début de son nouveau mandat, le Président Karzaï a proposé une stratégie qui a ensuite été entérinée par la communauté internationale à Londres, à la fin du mois de janvier. Cette stratégie vise à établir une paix durable et viable et à stabiliser le pays dans les trois à cinq années à venir, grâce à l'« afghanisation », la prise en charge du pays et de sa direction par le biais de l'autonomisation et de la participation active des Afghans, de la promotion d'un développement socioéconomique à long terme et de la mise en place d'une nouvelle coopération régionale.

Premièrement, pour instaurer durablement la paix, les Afghans doivent être parties prenantes de leur propre sécurité. Les forces de sécurité nationales afghanes, à cet égard, sont appelées à jouer un rôle central. Dans les trois à cinq années à venir, des programmes de formation et de recrutement renforcés permettront à ces forces de commencer à assumer l'essentiel des responsabilités en matière de sécurité et de défense du pays et de ses citoyens, ce qui permettra de faire évoluer le rôle de la communauté internationale d'une fonction essentielle à une fonction d'appui.

Deuxièmement, le Gouvernement afghan interagira davantage avec l'ensemble de la population afghane de façon à répondre à ses préoccupations et, par là, à renforcer l'unité nationale et la stabilité sociale. Le renforcement de ses capacités permettra au Gouvernement afghan de faire face à la corruption, de renforcer la bonne gouvernance, de mettre un terme à la culture de l'impunité, et de mieux servir le peuple afghan.

Troisièmement, nous offrirons aux anciens combattants et à ceux qui veulent s'associer au processus de paix la possibilité d'une vie normale et d'un avenir décent, par le biais d'un processus de réconciliation et de réintégration. C'est un bon moyen de mettre fin à l'insécurité, qui persiste dans certaines zones, et d'isoler les extrémistes et les terroristes, et de veiller à ce que les Afghans continuent de faire le choix de la paix et non de la violence.

Quatrièmement, si tous ces éléments sont des facteurs de paix et de stabilité, le seul vrai moyen de garantir la viabilité des progrès est d'ancrer la société dans une entreprise de développement socioéconomique à long terme. Le Gouvernement afghan doit être en mesure de financer ses programmes, d'aider son peuple et d'en diminuer la dépendance par rapport à l'aide internationale. La création d'emplois et le développement de l'agriculture, en particulier, sont des éléments cruciaux, qui permettront de consolider les acquis à court terme, d'améliorer la cohésion sociale et de favoriser une normalisation politique. En outre, l'accent doit être mis sur l'éducation, moyen de renforcement des capacités, de promotion de la stabilité sociale et de lutte contre l'extrémisme.

Un élément capital de la stratégie de Londres est à trouver dans le rôle central donné au Gouvernement afghan dans la coordination et la direction de tous ces efforts, à mesure qu'augmentera l'intervention des Afghans dans les destinées de leur pays. Concernant l'aide au développement, il faut faire mieux et bien davantage pour améliorer son efficacité : pour l'instant, seuls 20 % de l'aide passent par le budget national de l'Afghanistan; les 80 % restants sont fournis par des voies bilatérales. Autrement dit, nous devons « afghaniser » les priorités de développement.

Une meilleure coordination devrait nous permettre de mieux faire face aux structures de gouvernance parallèles ou concurrentes qui nous font plus de mal que de bien.

La nouvelle stratégie d'afghanisation du Président Karzaï est fondée sur un partenariat pragmatique et durable entre le Gouvernement afghan et la communauté internationale. Le Gouvernement et le peuple afghans sont très reconnaissants de leur appui non démenti et de leur générosité à leurs partenaires et amis internationaux. Nous reconnaissons qu'un partenariat fondé sur le respect et le réalisme est d'une importance cruciale pour la réussite de notre entreprise.

Naturellement, nous avons des attentes différentes, des calendriers différents et des priorités différentes. Nous ne pouvons éviter la fragmentation et la confusion que par la compréhension mutuelle, une communication franche, et la conscience de notre communauté d'intérêts. Il faudra du temps pour que nos efforts portent leurs fruits. Ce processus ne doit pas se faire dans la précipitation. Outre les mesures à court terme, un développement à long terme appuyé sur un partenariat fidèle avec la communauté internationale est la clef d'une société afghane saine et viable, à l'abri du risque d'un retour des conflits.

**Le Président** (*parle en anglais*): Je donne maintenant la parole à S. E. M. Alfred Palo Conteh, Ministre de la défense de la Sierra Leone.

**M. Palo Conteh** (Sierra Leone) (*parle en anglais*): D'emblée, ma délégation souhaite vous féliciter chaleureusement, Monsieur le Président, de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois d'avril. Nous vous assurons de tout notre appui et notre coopération pendant votre mandat. Je souhaite également rendre hommage à votre prédécesseur pour la manière avisée dont il a dirigé les travaux du Conseil au cours du mois dernier. Je voudrais également remercier le Secrétaire général de sa présence à ce débat.

Ma délégation tient également à remercier vivement la Mission permanente du Japon d'avoir organisé ce débat public du Conseil de sécurité consacré à la stratégie globale de consolidation de la paix visant à prévenir la reprise des conflits. Le Gouvernement sierra-léonais est sensible à la possibilité qui lui est offerte de participer à ce débat axé sur l'élaboration d'une stratégie mondiale et globale dans ce domaine.

Avant de poursuivre, je voudrais dire à quel point ma collègue, la Ministre des affaires étrangères, M<sup>me</sup> Zainab Hawa Bangura, est désolée de ne pouvoir participer au présent débat, comme cela était prévu, pour des raisons de force majeure.



La Sierra Leone, parce qu'elle est pleinement engagée depuis quelques années dans le processus de reconstruction après un conflit, a pu identifier les difficultés liées à l'élaboration d'une stratégie globale et durable de consolidation de la paix. Nous constatons, en particulier, que la communauté internationale doit sans plus tarder évaluer les moyens de renforcer au mieux l'architecture actuelle, y compris la Commission de consolidation de la paix, pour que la transition de la consolidation de la paix à la sécurité et au développement durables soit menée à bien dans les pays se relevant d'un conflit.

Ma délégation partage la logique des nombreuses idées pleines de finesse exposées dans le document de réflexion préparé par le Japon. Par conséquent, j'axerai mon intervention sur les questions principales mises en avant dans ce document et présenterai au Conseil les vues de ma délégation sur les enseignements tirés de la modeste expérience de la Sierra Leone en matière de consolidation après un conflit.

Ces 10 dernières années, la Sierra Leone a servi de véritable laboratoire expérimental pour l'élaboration et la mise en œuvre de stratégies de consolidation de la paix à long terme, des efforts internationaux considérables ayant été déployés afin de surmonter une panoplie de problèmes et de mener différentes initiatives et politiques durant la transition du maintien à la consolidation de la paix dans le pays.

Aujourd'hui, la Sierra Leone est sur le point de célébrer le cinquième anniversaire de l'engagement de la Commission de consolidation de la paix dans le pays, où les financements versés par le biais du Fonds pour la consolidation de la paix ont permis de mener des activités de consolidation de la paix essentielles durant cette période.

La principale difficulté à laquelle se heurtent l'ONU et la communauté internationale dans le cadre de leur engagement en Sierra Leone consiste à déterminer la meilleure façon de mettre au point des stratégies et des mécanismes complets afin de mobiliser l'appui et les ressources nécessaires pour minimiser les risques de reprise du conflit.

Compte tenu de la fragilité des pays sortant d'un conflit, le défi de la construction d'une paix durable ne peut être relevé que par l'adoption d'une approche globale et intégrée qui ne se limite pas à garantir une stabilité politique et la sécurité. Pour parvenir à une paix durable, ces objectifs essentiels doivent être étroitement appuyés par des mesures visant à jeter les

bases d'un développement et d'une démocratie à long terme, notamment dans les domaines de la gouvernance, de la stabilité sociale, des droits de l'homme et de l'état de droit.

Contrairement aux opérations de paix actuelles, les premiers efforts de règlement des conflits étaient surtout axés sur la gestion de la crise, créant un fossé entre la politique et la sécurité, d'une part, et la reconstruction et le développement, d'autre part. Cette approche a accru le risque de voir des pays en situation de conflit retomber dans un nouveau cycle de violence car elle ne tenait pas compte comme il convient des causes profondes des conflits violents, en particulier les liens réciproques entre le sous-développement et la faible gouvernance d'un côté et la guerre civile de l'autre.

À cet égard, les opérations de paix actuelles doivent s'attaquer en priorité aux aspects complexes des situations de conflit en identifiant et en appuyant les structures qui permettent de consolider la paix, non seulement durant la phase de consolidation de la paix mais également durant la période habituelle de maintien de la paix.

Après que les rebelles du Revolutionary United Front (RUF) ont élevé des barricades autour de certains contingents des Nations Unies dans l'est de la Sierra Leone au début du déploiement, le mandat de la Mission des Nations Unies en Sierra Leone (MINUSIL) a été élargi pour inclure les secours d'urgence, le désarmement et la démobilisation, la formation des membres des forces armées et de la police, la formation dans le domaine des droits de l'homme, le rapatriement des personnes déplacées et des réfugiés et l'observation électorale. L'instauration d'une paix durable exige également de traiter les causes profondes des conflits violents en renforçant les institutions publiques et la participation à la vie politique.

S'agissant en particulier des mesures qu'il convient de prendre pour parvenir à la stabilité politique et sociale et à la sécurité de façon globale et intégrée, je vais m'arrêter sur certaines initiatives prises en Sierra Leone et leur impact, à ce jour, sur le processus général de consolidation de la paix.

Au lendemain de la cessation des hostilités et la signature de l'Accord de paix de Lomé, qui a permis de mener à bien le programme de désarmement, de démobilisation et de réintégration, le Gouvernement, en collaboration avec l'ONU et d'autres partenaires

bilatéraux et multilatéraux, a engagé un processus complet de réformes sectorielles, notamment dans les domaines de la sécurité et de la justice.

Les Forces armées de la République de Sierra Leone (FARSL), par exemple, ont vu leurs effectifs passer de 1 700 à 8 500 éléments, et ont bénéficié d'une formation indispensable et d'un appui logistique de la part de l'Équipe militaire internationale consultative en matière d'instruction (IMATT), dirigée par le Royaume-Uni. La Sierra Leone a franchi une étape importante : le déploiement d'effectifs militaires et de police civile dans le cadre d'opérations de paix des Nations Unies en cours.

Des activités similaires ont été menées pour les forces de la police nationale, notamment une formation décisive et un appui logistique ainsi que la remise en état et la construction de locaux de police à travers le pays. En outre, les effectifs de police sont passés de 5 000 à 9 000 éléments afin d'étendre et d'intensifier la présence des services publics sur l'ensemble du territoire pour assurer le maintien de l'ordre et mieux faire respecter l'état de droit.

Le programme de développement du secteur de la justice a permis d'engager des réformes essentielles qui ont permis d'accroître et de renforcer les capacités du système judiciaire afin de résorber l'arriéré d'affaires en suspens.

Toutes ces initiatives ont abouti à une réforme globale des institutions comprenant les secteurs de la défense, la police, les renseignements et les systèmes judiciaire et pénitentiaire, visant à renforcer le contrôle civil et la responsabilité démocratique de l'appareil de sécurité.

Il ne fait aucun doute que des améliorations considérables ont été apportées au secteur de la sécurité et la Sierra Leone continue de s'acheminer progressivement vers la mise en place d'un système coordonné en matière de sécurité et de renseignements visant à permettre une approche participative pour assumer la prise en charge et la responsabilité totales du secteur de la sécurité. Cette approche est fondée sur le principe selon lequel le développement durable ne peut être réalisé si la sécurité n'est pas garantie.

Les contacts établis dans le cadre de la consolidation de la paix sont essentiels pour parvenir à une paix durable et à la cohésion sociale. La Commission Vérité et réconciliation et le Tribunal spécial pour la Sierra Leone ont été établis en vue de

réaliser le double objectif suivant : promouvoir la réconciliation et le pardon et lutter contre l'impunité.

L'adoption d'une stratégie qui intègre des mesures globales visant à défendre et à promouvoir les droits de l'homme, à renforcer la gouvernance et à reconstruire les institutions démocratiques permettra inévitablement de remédier à plusieurs causes profondes du conflit. En conséquence, depuis que la guerre a officiellement pris fin en Sierra Leone en 2002, un ensemble d'initiatives ont été menées dans les domaines de la sécurité, de la politique, des questions humanitaires et du développement afin de renforcer la démocratie et de consolider des institutions publiques faibles ou souffrant de dysfonctionnements. Tous ces efforts, qui visaient à jeter les bases d'un relèvement national à moyen et à long terme, ont permis de renforcer les capacités de l'État d'assurer l'efficacité des services publics proposés aux citoyens et ont eu un impact positif sur le développement humain.

À ce jour, mon gouvernement, qui a œuvré avec l'ONU, en collaboration avec nos partenaires bilatéraux et multilatéraux, au rétablissement des institutions administratives nationales et locales dans tout le pays, a mené à bien deux élections présidentielles et législatives ainsi que des élections locales. En 2007, l'opposition a renversé le parti au pouvoir lors des élections nationales. Je suis très fier de pouvoir dire que, même si la situation n'est pas parfaite, la plupart des progrès actuellement enregistrés dans le processus de démocratisation sierra-léonais sont exceptionnels par rapport à la situation des pays sortant d'un conflit dans de nombreuses régions du monde.

La création en 2005 de la Commission de consolidation de la paix, organe consultatif et instance de mobilisation des ressources et d'appui en matière de consolidation de la paix dans les pays sortant d'un conflit, et l'inscription subséquente de la Sierra Leone à son ordre du jour ont marqué un tournant dans nos efforts de consolidation de la paix. Les avancées considérables qui ont résulté de cette collaboration avec la Sierra Leone ont clairement renforcé l'importance du rôle joué par la Commission dans l'obtention des ressources et la mobilisation de l'appui autour d'initiatives de consolidation de la paix globales, cohérentes, coordonnées, mais adaptées aux spécificités des pays.

Depuis qu'elle collabore avec la Commission de consolidation de la paix, la Sierra Leone a réalisé des

progrès importants dans les domaines de la gouvernance, du dialogue entre les parties, de la protection des droits de l'homme et de l'élimination des menaces à la sécurité représentées par la corruption endémique, le trafic de stupéfiants et la criminalité transfrontalière organisée.

La sécurité dans le pays s'est considérablement améliorée grâce à la vigilance des patrouilles de police et militaires conjointes. Plusieurs lois ont été promulguées et un processus d'examen constitutionnel a été entrepris pour faire face à ces menaces et à d'autres facteurs susceptibles de mettre en péril les efforts de consolidation de la paix en cours et la tâche de développement national à long terme inscrits dans la stratégie nationale du Gouvernement, le Programme pour le changement.

Si nous continuons d'être redevables au dispositif de l'ONU actuellement déployé en Sierra Leone et à d'autres partenaires de développement pour les progrès mentionnés ci-dessus, de très nombreux défis restent à relever pour régler un certain nombre de questions ayant trait au développement, aux droits de l'homme et à la gouvernance. Les problèmes les plus difficiles à résoudre sont peut-être les taux de mortalité infantile et maternelle excessivement élevés – considérés parmi les plus élevés du monde – et le chômage des jeunes qui ne cesse d'augmenter dans mon pays. Malgré tous ces efforts, conjugués à l'intervention de la communauté internationale, la Sierra Leone demeure donc dans les derniers sur l'indice de développement humain si l'on se base sur de nombreux indicateurs clefs. Cela nous préoccupe.

Cela m'amène à aborder le lien qui existe entre la sécurité et le développement et la nécessité de faire face aux immenses obstacles économiques et sociaux qui entravent la consolidation de la paix après les conflits. C'est conscient de cette synergie que mon gouvernement n'a épargné aucun effort pour engager une série de réformes radicales à l'échelle du secteur afin, non seulement de tirer parti de l'effet multiplicateur, mais aussi et surtout, de nous permettre d'investir dans le développement de l'infrastructure et la gestion des finances publiques. De même, nous avons déployé des efforts résolus pour investir dans la mise en valeur des ressources humaines dans le cadre de notre programme de relèvement social et économique, condition préalable absolument déterminante en matière de consolidation de la paix.

Pour terminer mon intervention, je tiens à redire que si la consolidation de la paix est bien un impératif national, il convient d'adopter une démarche intégrée de la conception et de la gestion des efforts de consolidation de la paix et de prévention des conflits, la prise en main au niveau local, notamment par les acteurs régionaux et sous-régionaux, jouant à cet égard un rôle essentiel.

Il est toutefois important, à ce stade, de noter que, malgré l'intérêt considérable suscité ces dix dernières années par la consolidation de la paix, la mobilisation des ressources consacrées à la consolidation de la paix ainsi qu'aux efforts de prévention restent très insuffisants par rapport aux engagements souscrits dans le cadre du maintien de la paix. La reconnaissance du rôle fondamental que peut jouer une affectation substantielle et progressive des ressources financières au début de la période de transition est à cet égard d'une importance particulière.

La question de la disponibilité des fonds consacrés aux initiatives de consolidation de la paix doit, en particulier, être au cœur des préoccupations, au moment où les grandes nations donatrices et les institutions financières se remettent encore des chocs occasionnés par la crise financière et le ralentissement économique mondiaux, responsables d'une baisse de l'appui et des versements de l'ensemble des donateurs. Face à cette dure réalité, la communauté internationale doit envisager d'urgence de nouveaux concepts et méthodologies concernant l'affectation et le maintien du financement de la consolidation de la paix et de la reconstruction nationale après les conflits.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à M<sup>me</sup> Lucia Lobato, Ministre de la justice du Timor-Leste.

**M<sup>me</sup> Lobato** (Timor-Leste) (*parle en anglais*) : C'est réellement un honneur pour moi que de représenter mon gouvernement et mon cher pays à l'occasion de ce débat important et de présenter l'expérience du Timor au cours de ces 10 dernières années en matière de relèvement d'un conflit. Je m'en tiendrai aux délais impartis, mais j'ai mis à la disposition des représentants la version détaillée de ma déclaration pour mémoire.

Ma fonction de Ministre de la justice me permet d'aborder la question de l'instauration de la paix sous l'angle particulier des institutions juridiques et de la primauté du droit dans mon pays. J'évoquerai aussi certains aspects plus larges, et essentiels, de la

réconciliation, du développement économique, de la sécurité et de la stabilité politique. J'ai l'intention de me concentrer davantage sur les solutions que nous apportons à nos problèmes que sur les problèmes eux-mêmes, dans le but de donner à connaître notre expérience spécifique.

Ce débat est particulièrement bienvenu, en ce qui nous concerne, car nous venons juste d'accueillir la Conférence internationale de Dili autour du dialogue sur la consolidation de la paix, qui a été l'occasion d'échanger des données d'expérience et de trouver un terrain d'entente entre les pays dits du « G-7 Plus » – le groupe des sept pays les plus fragiles. Un consensus important s'est dégagé parmi les États fragiles et leurs partenaires de développement quant au fait qu'il faut passer de la fragilité à l'agilité et rechercher une collaboration plus importante et plus pointue avec les partenaires de développement.

Il en est ressorti que le Timor-Leste avait beaucoup à offrir et à gagner dans les débats organisés sur les stratégies de consolidation de la paix. Huit années seulement se sont écoulées depuis notre déclaration d'indépendance, mais nos réalisations sont déjà nombreuses. Nous avons abordé à court terme quelques questions brûlantes qui étaient indispensables à notre relèvement. Des mesures importantes ont été adoptées sur le plan de la sécurité sociale, notamment des mesures de reconnaissance de nos héros nationaux qui ont consenti tant de sacrifices pour nous libérer. Nos liens avec l'Indonésie ont été renforcés grâce à des initiatives telles que la Commission Vérité et amitié et le dialogue permanent engagé entre nos dirigeants. Les camps de personnes déplacées ont été démantelés progressivement et avec doigté, et les personnes concernées ont reçu une aide pour se reloger et reconstruire des logements. Le Gouvernement est intervenu pour assurer la sécurité alimentaire lorsque l'augmentation des cours du riz a menacé de réduire l'approvisionnement.

Les forces de police et de défense se sont attelées à définir leurs nouveaux mandats une fois la paix revenue et travailler de concert sur des opérations conjointes lorsque la sécurité intérieure de la nation s'est trouvée menacée. Le succès de cette démarche a été manifeste après les attentats perpétrés en 2008 contre le Premier Ministre et le Président de la République. Grâce à une direction avisée, cette crise a été une inspiration pour nos forces de sécurité pour lesquelles elle a été l'occasion de nouvelles réformes du secteur de la sécurité, d'un renforcement du

professionnalisme ainsi que de l'indépendance par rapport aux interventions politiques. La police adopte maintenant une déontologie fondée sur la surveillance policière de proximité qui permet à la police de servir la communauté tout en œuvrant de concert avec elle pour recenser les conflits potentiels et régler les problèmes avant qu'ils ne se transforment en violence.

Le Timor-Leste a la chance de bénéficier de revenus provenant de l'exploitation de ses ressources naturelles et gérés par le Fonds pétrolier, une véritable réussite en termes de transparence et de bonne gouvernance. Notre gouvernement pense que nous devons réinvestir ces revenus dans notre propre pays afin d'améliorer les conditions de vie de nos citoyens. Il est difficile d'expliquer pourquoi nous garderions de l'argent dans nos coffres pendant que notre peuple est en train de souffrir. Nous devons dégager des dividendes pour la paix et la stabilité.

Nous avons certes fait des progrès importants, mais nous avons également tiré de nombreux enseignements, dont certains douloureux. Nous avons appris que tous les pays, sans exception, ne pouvaient se relever d'un conflit qu'à condition de pouvoir se maintenir suffisamment longtemps à l'abri d'un nouveau conflit. Au Timor-Leste, nous avons enfin obtenu ce répit nécessaire, mais nous ne pensons pas pour autant que la paix aille de soi. Comme notre Premier Ministre, Xanana Gusmão, l'a dit récemment :

« Il est facile de pousser un soupir de soulagement lorsque des signes de progrès se font jour, lorsqu'un certain degré de stabilité est atteint, car, en temps de paix, on peut oublier les souffrances qu'engendrent les conflits ».

Au Timor-Leste, non seulement nous sortions d'un conflit violent mais, en outre, c'était la première fois de notre histoire que nous mettions en place un nouvel État indépendant. C'est précisément sur ce point que j'aimerais faire ici mes trois observations d'aujourd'hui sur la consolidation de la paix, fondées sur l'histoire récente du Timor-Leste et nourries des thèmes pertinents abordés lors de la Conférence de Dili autour du dialogue international sur la consolidation de la paix.

S'agissant de la nécessité d'un dialogue politique ouvert à tous, nous espérons, au Timor-Leste, atteindre un nouveau degré de maturité en matière de relations politiques. Après l'indépendance, le Gouvernement s'est attaqué aux causes profondes du conflit. Le monde se souvient qu'à la naissance de notre nation, le

pays était réduit en cendres. Nous édifions notre nation sur des infrastructures détruites, avec un secteur économique restreint et en ne pouvant compter que sur une cohésion sociale limitée entre notre pays et ses voisins. Notre peuple avait son indépendance mais il n'en jouissait pas encore concrètement, en général, dans sa vie quotidienne.

Il n'est pas surprenant, dans ces conditions, qu'un conflit ait éclaté de nouveau en 2006. S'il a retardé le développement de notre pays, nous en avons également tiré des enseignements importants. Notre classe politique a appris, notamment, que la voie de l'avenir ne passait pas par la violence, mais par l'exercice d'une direction éclairée, par le professionnalisme et par un engagement en faveur du développement. Notre pays est sorti plus fort du conflit de 2006 : nous craignons moins, désormais, d'exprimer nos vues politiques divergentes, car elles nous rendent plus riches et nous permettront d'atteindre un certain niveau de maturité politique, sans qu'il soit nécessaire d'avoir recours à la violence. Nous nous affrontons tous les jours, mais nous le faisons au sein de notre parlement national. En outre, l'opposition parlementaire est régulièrement invitée à participer à des débats publics destinés à dégager un véritable consensus national sur des questions intéressantes tous les Timorais, telles que la série de lois capitales adoptée le mois dernier sur la sécurité.

S'agissant de la définition des priorités nationales dans une perspective à long terme mais souple, le Premier Ministre, Xanana Gusmão, et le quatrième Gouvernement constitutionnel se sont attelés, en 2006, à changer le cap du pays pour les années à venir. La stabilité à long terme dépend non seulement de la façon dont nous gérons les crises, mais aussi de la création d'institutions publiques respectées qui satisfassent tous les besoins de notre société, des services de base à la réduction de la pauvreté. En 2008, nous avons compris que la seule façon de réaliser un développement durable était de coordonner tous nos efforts. C'est la même année que nous avons défini un ensemble de priorités nationales pour le pays.

Ces priorités correspondent aux cinq domaines qui ont été recensés en 2009 dans le rapport du Secrétaire général sur la consolidation de la paix au lendemain d'un conflit (S/2009/304) comme priorités récurrentes de la consolidation de la paix. Nous y avons ajouté, pour notre part, des priorités nationales, telles que l'accès à la justice, la bonne gouvernance et la transparence, et la mise en valeur des ressources

humaines. Nous avons mis l'accent dans tous ces domaines sur les jeunes et les femmes, car notre population augmente rapidement et nous voulons que tous ceux qui la composent deviennent des membres productifs de notre société qui ne soient pas marginalisés ou frustrés parce qu'ils n'ont pas de travail.

Nous avons révisé nos priorités nationales chaque année afin d'avoir la souplesse nécessaire pour faire face à une situation qui évolue. Les conditions de sécurité s'étant améliorées depuis 2008, nous avons pu mettre l'accent, dans nos priorités nationales pour 2010, sur l'infrastructure et le développement rural. Le Premier Ministre met actuellement la dernière main à un plan stratégique de développement pour 2011-2030, afin d'inscrire ces priorités dans un cadre plus large et de nous préparer sur le long terme. Ce plan permettra d'assurer la coordination de toutes les activités de développement dans le pays pour les 20 années à venir.

Sur le plan de la justice et de l'état de droit, on sait qu'un système judiciaire respecté où les droits et les devoirs de l'État et de ses citoyens sont connus de tous et sont appliqués et respectés est l'une des pierres angulaires de toute société stable et sûre fondée sur l'état de droit. Nous tenons à donner voix au chapitre aux catégories vulnérables, en particulier les femmes et les enfants. Le Timor-Leste a également accordé la priorité à la mise en place d'institutions judiciaires fortes, destinées à appuyer nos réalisations dans le domaine de la réforme de la police et du secteur de la sécurité. Dans nos efforts pour assurer la sécurité, la paix et réaliser le développement sur le long terme, nous ne saurions négliger la justice.

Il y a deux semaines, le Conseil des ministres a adopté un plan stratégique pour le secteur judiciaire à l'issue d'un processus auquel de nombreux acteurs ont participé, et qui s'est notamment fondé sur les recommandations issues de l'évaluation indépendante et complète des besoins du secteur judiciaire à laquelle il a été procédé en 2009 sous la supervision de l'ONU. Le slogan du plan stratégique pour le secteur judiciaire, « La justice à la portée de tous », explique fort bien son objectif. Pour ce faire, nous avons dégagé cinq domaines thématiques qui sont décrits plus en détail dans la version écrite de cette déclaration : le renforcement des institutions; la mise en place du cadre juridique timorais; la mise en valeur des ressources humaines; la création d'infrastructures avec l'application des technologies de l'information et des communications; et l'accès à la justice.

Nous pensons que la justice représente un aspect fondamental de ce débat sur la consolidation de la paix et la prévention des conflits. Je voudrais à cet égard citer Jean-Paul II dans le message qu'il a prononcé à l'occasion de la célébration en 2002 de la Journée mondiale de la paix : « il n'y a pas de paix sans justice, il n'y a pas de justice sans pardon », « le pardon ne s'oppose d'aucune manière à la justice » et « la véritable paix est en réalité œuvre de la justice ». Nous travaillons à un système judiciaire qui garantisse les droits de tous les citoyens, notamment en prévoyant des voies de recours en cas de violation de ces droits. Nous reconnaissons également qu'il ne saurait y avoir de justice sans pardon. Même si notre pays garantit la primauté de droit, nous tenons à dire au Conseil que nous avons souffert pendant de nombreuses années et que, dans certains cas, les plaies sont encore à vif. Nous devons nous efforcer de guérir ces blessures et nous devons le faire à notre façon, à notre rythme.

Il n'y a pas de paix sans justice, mais il n'y a également pas de paix sans développement. Pour terminer, je tiens à souligner quelques points importants à cet égard.

Sur la problématique de la qualité ou de l'opportunité en matière de renforcement des capacités, le Timor-Leste a été critiqué il y a plusieurs années pour avoir choisi de mettre l'accent sur la qualité du processus aux dépens de solutions rapides lorsqu'il s'est agi de former le personnel judiciaire. Or nous pouvons aujourd'hui attester des résultats obtenus. Nous invitons chacun à appliquer ce principe car c'est la seule façon d'inspirer confiance dans les institutions étatiques.

S'agissant de l'adéquation de l'aide au développement d'origine étrangère avec nos plans de développement, nous avons toujours besoin de cet appui pour instaurer une paix durable. Des initiatives telles que le Fonds pour la consolidation de la paix pourraient nous être d'un grand secours. Nous nous félicitons vivement de l'assistance offerte par nos partenaires de développement, y compris le Programme des Nations Unies pour le développement, qui tous travaillent avec nous aujourd'hui en tant que proches partenaires et non comme des donateurs lointains. Nous savons que nous ne sommes pas seuls. Pour parvenir au développement, nous ne pouvons pas nous permettre d'avoir des mécanismes de mise en œuvre qui se font concurrence ou fonctionnent sans coordination. Le seul moyen de redonner confiance à notre peuple et d'accomplir des progrès de manière

durable est de faire en sorte que le programme de développement soit piloté par les dirigeants de Timor-Leste, en élargissant le dialogue national à toutes les parties du pays. La consolidation de la paix doit être un processus véritablement national pour profiter à la stabilité et à la réconciliation. Un processus de consultation nationale mené par le Premier Ministre sera lancé le mois prochain dans les zones rurales.

S'agissant de l'adoption d'une technologie moderne et conviviale, nous devons automatiser l'administration publique et la rendre plus accessible, plus transparente et plus responsable. Parfois, les pays en développement se voient proposer des solutions médiocres ou démodées, comme cela a été le cas au Timor-Leste, parce que certains estiment que nous ne sommes pas prêts pour la technologie moderne. Nous ne sommes pas d'accord avec cette manière de penser. Nous devons faire un saut dans l'avenir. Les récents progrès technologiques ont rendu les systèmes plus intuitifs et plus conviviaux et nous voulons aller droit aux solutions. Beaucoup de nos concitoyens sont déjà familiarisés avec ces technologies et nous travaillons avec nos partenaires pour faire en sorte qu'ils soient formés pour mettre au point, entretenir et adopter les systèmes détenus par le Timor-Leste. En outre, nous avons besoin d'une technologie respectueuse de l'environnement. Nous pouvons ici tirer les enseignements des erreurs de nos partenaires de développement. Nous pouvons préserver la beauté et les ressources de nos pays tout en progressant vers la paix et la stabilité.

En ce qui concerne le renforcement du partenariat entre le Gouvernement et la société civile, la multiplication et l'impact progressif des organisations de la société civile ont montré que le peuple timorais est un peuple engagé. La société civile timoraise a évolué. Assurant au début une aide humanitaire, elle est aujourd'hui devenue la voix des plus vulnérables. Il est encourageant de voir de plus en plus de jeunes se porter volontaires pour servir leurs communautés et se joindre au combat pour la paix et la justice.

Pour parvenir à la paix, nous ne devons pas nous attaquer au conflit, mais aux causes susceptibles d'en déclencher un. Alors qu'il a fallu des siècles à certains pays pour mettre en place les institutions publiques et parvenir au développement socioéconomique, nous n'avons que quelques décennies pour y parvenir. Comme notre Premier Ministre l'a affirmé,

« Unir tout un peuple marqué par le conflit dans la lutte pour la paix est plus difficile que de réaliser l'unité en temps de conflit. On le sait, il y a tellement d'attentes légitimes de la part de ceux qui se sont battus pendant tant d'années, pour les idéaux de liberté, d'égalité et de développement qu'on peut dire que parvenir à une paix véritable signifie aussi libérer les gens de la pauvreté. »

Au Timor-Leste, nous croyons que la consolidation de la paix et le développement ne sont pas des notions ou des théories abstraites, mais qu'ils sont aussi tangibles et réels qu'une main qu'on peut serrer. Mes amis et collègues du Conseil de sécurité ont accepté de prendre la main de mon pays lorsque nous nous sommes tournés vers eux au début de notre marche et ils nous ont aidés à sortir de la guerre. Notre célèbre esprit timorais survit et se développe et je tends à nouveau aujourd'hui la main pour qu'ils nous offrent la leur en tant que véritables partenaires de développement, afin que nous puissions cheminer ensemble sur la voie d'une paix durable et d'un avenir meilleur au Timor-Leste.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à M<sup>me</sup> Ngozi Okonjo-Iweala, Directrice générale à la Banque mondiale.

**M<sup>me</sup> Okonjo-Iweala** (*parle en anglais*) : Je transmets à tous les participants les salutations du Président de la Banque mondiale, Bob Zoellick, qui regrette de ne pouvoir être présent aujourd'hui. Je tiens particulièrement à vous remercier, Monsieur le Président, de nous avoir réunis pour débattre d'une question extrêmement importante et d'avoir invité la Banque mondiale à apporter sa contribution. Je tiens également à remercier le Secrétaire général de conduire de manière énergique l'action du système des Nations Unies en faveur de cette question.

Alors que 2015 approche à grands pas, le monde porte son attention sur les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement. L'analyse que la Banque mondiale a commandée pour étayer son Rapport sur le développement dans le monde de 2011 axé sur les conflits et la fragilité confirme un fait décourageant, à savoir que les pays dévastés par un conflit et qui connaissent une fragilité endémique n'enregistrent pas les progrès nécessaires pour que les objectifs du Millénaire pour le développement deviennent une réalité pour leur peuple.

Nous savons ce dont les pays ont si cruellement besoin. Notre étude suggère que les États fragiles et ceux se relevant d'une situation de fragilité ne représentent que 37 % de la population des pays en développement, si l'on exclut la Chine, l'Inde et la Russie. Toutefois, ils réunissent 58 % des pauvres du monde en développement, 67 % des décès d'enfants de moins de 1 an et 69 % des décès d'enfants de moins de 5 ans. Notre analyse indique qu'aucun État fragile n'a atteint un seul des objectifs du Millénaire pour le développement. D'ici à 2015, seuls 10 % des États fragiles devraient atteindre l'objectif consistant à réduire de moitié la pauvreté et la faim.

Dans ce contexte, le présent débat tombe à point nommé. Ces conclusions rappellent cruellement les énormes et complexes défis qui nous attendent, mais elles nous incitent également à mobiliser et à unir nos ressources pour le bien des pauvres et des démunis.

Les conflits violents sont l'un des défis les plus aigus qui se posent au développement. Sans paix et sans sécurité, point de développement durable, comme l'a dit l'un de nos collègues qui s'est exprimé plus tôt. Toutefois, il ne suffit pas de mettre l'accent uniquement sur la consolidation de la paix. Tout comme le développement ne peut se produire sans l'absence de paix, la paix sans le développement ne peut être une paix durable.

Ces dernières années, la communauté internationale a nuancé son propos face aux conflits violents et à leurs conséquences. Nous sommes de plus en plus conscients que l'action humanitaire, le rétablissement de la paix, le maintien de la paix, la consolidation de la paix, l'édification de l'État et le développement n'interviennent pas de manière mécanique et linéaire, mais sont étroitement liés et imbriqués. Un paysage aussi complexe exige à davantage de coopération et de cohérence entre acteurs. Il nous met au défi de répondre aux besoins à court terme d'une société profondément sinistrée et de faire en sorte que nos actions n'hypothèquent pas l'objectif à plus long terme qu'est l'édification d'un État efficace.

Dans ce contexte, je voudrais proposer un principe fondamental qui doit guider toute notre action, à savoir que les résultats comptent. Je veux dire par là que tout ce que nous entreprenons doit contribuer directement à donner des résultats sur le terrain. Que nous soyons dans nos bureaux au siège en train d'élaborer de nouvelles politiques, de travailler en

partenariat avec un gouvernement sur un programme de développement national, ou de remettre en état une route dans une communauté ravagée par la guerre, nous devons constamment nous poser une seule question : Comment ces actions peuvent-elles assurer une vie meilleure à la population, aujourd'hui et demain?

À l'évidence, le Gouvernement burundais a compris l'importance des résultats. En 2006, avec l'appui de l'Institut de la Banque mondiale, il a mis en place une stratégie axée sur les résultats rapides. Cette stratégie, qui divise les projets de développement à long terme en tranches plus gérables de 100 jours, est appliquée aujourd'hui pour 80 projets publics. Un projet pilote du Ministère de l'éducation a permis de distribuer 250 000 manuels scolaires à des écoles primaires en deux mois, alors que cela nécessitait auparavant une année scolaire entière. Dans le cadre d'un autre projet pilote dans le domaine de la santé, en un mois, 482 femmes enceintes se sont rendues dans des dispensaires pour un examen de dépistage du HIV/sida – soit un nombre qui dépasse largement la précédente moyenne mensuelle de 71.

Puisque nous discutons ici de quelques-uns des meilleurs moyens d'obtenir des résultats, je voudrais que nous examinions plus particulièrement trois domaines importants : les réalités propres au pays, le partenariat et la responsabilité. Je crois que si nous accordons de l'attention à ces trois domaines, nous pourrions apporter une contribution substantielle et durable à l'immense défi consistant à aider les pays à créer un environnement de paix et de sécurité. Je voudrais développer brièvement ces trois points.

Le premier a trait aux réalités nationales. Bien entendu, nous devons tirer les enseignements de notre expérience et faire fond sur cette dernière, mais dans l'urgence au lendemain des conflits, il est souvent trop tentant d'appliquer simplement une solution qui a marché ailleurs. Nous devons nous garder de tenter de répéter ce que nous avons fait par le passé sans nous assurer que cela soit adapté au contexte actuel. Nous devons éviter toute prescription qui fasse obstruction à nos capacités d'adaptation et à notre marge de manœuvre. Nous devons veiller à mieux comprendre les facteurs de conflit et la structure des mesures d'incitation proposées aux élites des pays. Nous devons également identifier les forces fondamentales de chaque pays et savoir quelles sont les limites de sa capacité à absorber les changements et prendre des mesures conformes à ce que ces connaissances nous indiquent.

La Banque mondiale a appuyé les activités du programme Justice pour les pauvres en faveur de l'élaboration de méthodes spécifiques visant à améliorer l'accès à la justice en Asie du Sud-Est, en Afrique et dans le Pacifique. En Sierra Leone, ce programme, conjugué à l'action d'autres organes nationaux et internationaux, aide à renforcer les services de justice communautaires. Des assistants juridiques au niveau local ayant reçu une formation s'efforcent d'obtenir réparation pour les personnes dont les droits ont été violés au moyen de médiation, de programmes pédagogiques, d'activités de plaidoyer et, parfois, de procès. Ils font appel aux institutions coutumières et officielles et fournissent à moindres coûts et au moyen d'une méthode souple des services judiciaires adaptés au contexte sociojuridique particulier de la Sierra Leone. Le Gouvernement est en train de mettre en place une commission d'aide judiciaire qui reconnaîtra et certifiera les auxiliaires juridiques, et il devrait y avoir, d'ici cinq ans, environ 100 auxiliaires juridiques au plan local pour les 154 chefferies du pays.

Nos efforts de coordination doivent être motivés par le besoin que nous avons de produire des résultats utiles. Je sais que d'aucuns considèrent avec soulagement la prévisibilité, estimant que nous interviendrions plus efficacement au lendemain des conflits si nous prédéterminions les tâches de chacun. Je m'élève contre cette notion. S'il est important de reconnaître en quoi consiste notre avantage comparatif, il faut absolument que notre action soit déterminée par les impératifs de la situation et par notre capacité relative à œuvrer dans le contexte spécifique des pays partenaires. Une prédétermination des tâches pourrait facilement produire un manque de flexibilité à un moment où l'adaptabilité et la souplesse seront des plus nécessaires. Il faut déléguer la prise de décisions aux personnes qui détiennent les meilleures informations, et les décisions doivent être prises au niveau le plus bas possible où elles peuvent s'avérer efficaces. Cela signifie que nous devons envoyer nos meilleurs éléments sur le terrain, car c'est le personnel de terrain qui est le mieux placé pour décider, en consultation avec les pays partenaires, qui doit faire quoi, quand et comment.

Deuxièmement, les partenariats jouent un rôle clef. Nous devons reconnaître qu'en fin de compte, l'instauration d'une paix durable et la mise en place d'un vaste programme de développement incombent à l'État et à ses citoyens. Nous, la Banque mondiale et la



communauté de développement, devons faire preuve d'humilité et nous rappeler que nous jouons un rôle d'appui. Nous fournissons nos ressources, nos compétences et notre assistance en matière de sécurité afin qu'un peuple puisse reprendre les commandes de son gouvernement. Le seul coordonnateur crédible du processus d'édification de l'État est un gouvernement souverain légitime. Notre assistance doit être conçue de manière à aider le pays à mobiliser les capacités humaines et matérielles dont il dispose pour fournir à ses citoyens les services dont ils ont besoin. Pour nous, cela signifie beaucoup de choses. Nous devons par exemple mettre en commun nos fonds partout où cela est possible afin d'optimiser la cohérence et de réduire la charge du gouvernement, comme par exemple par le biais de fonds d'affectation spéciale multidonateurs. Nous devons appuyer le budget national et travailler en s'appuyant sur lui, et renforcer également les systèmes fiduciaires nationaux. Nous devons user de nos avantages comparatifs et aligner nos efforts sur les préférences et les besoins locaux, et nous devons convenir avec nos pays partenaires du moment où il sera approprié d'insister pour que les choses changent et du moment où nous devons nous mettre en retrait afin de laisser la population déterminer s'il est nécessaire de procéder à une réforme.

De même qu'il nous faut renforcer notre partenariat avec les pays que nous cherchons à aider, il nous faut également examiner nos propres partenariats. Œuvrons-nous ensemble et avec efficacité à la réalisation des résultats que l'on attend de nous? La Banque mondiale a nommé récemment un envoyé de haut niveau en Haïti et devrait sous peu procéder à une nomination similaire pour le Soudan. Cela renforcera nos partenariats sur le terrain dans les pays ayant des besoins particuliers. Nous sommes encouragés par l'appui que le Gouvernement suisse nous a accordé, à nous et à l'ONU. Cela nous permettra de procéder à un échange de hauts responsables entre le Bureau d'appui à la consolidation de la paix et le Groupe des États fragiles et touchés par les conflits, de la Banque mondiale, en vue de faciliter et d'intensifier nos efforts complémentaires.

Mon troisième point, c'est que nous sommes tous responsables. Si, en fin de compte, les gouvernements doivent être responsables devant leurs citoyens, nous devons faire tout ce qui est en notre pouvoir pour renforcer cette répartition des responsabilités. Assurer un programme parallèle de prestation de services peut produire des résultats à court terme, mais cela n'aidera

pas, et pourrait même miner, les efforts visant à sceller le pacte social qui est au cœur même du bon fonctionnement d'un État.

Le transfert des responsabilités exige également que nous changions la façon dont nous contrôlons nos efforts. Nous devons cesser de, comme nous l'avons toujours fait, nous préoccuper d'assurer le suivi des apports et de porter notre attention, et celle de nos partenaires, sur la réalisation de résultats. Confronté à un système de soins de santé non coordonné et inefficace, le Ministère afghan de la santé publique a mis en place un ensemble de services de santé de base, assurés par l'intermédiaire d'agents et de centres de santé locaux. Pour la première fois depuis de nombreuses années, les Afghans, en particulier dans les zones rurales, peuvent constater que, grâce à un véritable partenariat entre le Gouvernement et les prestataires locaux, la prestation de précieux services de santé est enfin possible. L'accès des populations vivant dans des districts où le programme est mis en œuvre est passé de 9 % en 2003 à 80 % aujourd'hui. Les données les plus récentes indiquent qu'en 2008, le nombre de consultations ambulatoires a été multiplié par quatre et qu'elles sont trois fois plus nombreuses que dans un pays voisin. Et grâce à ce programme, le taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans est tombé de 257 ‰ en 2000 à 161 entre 2007 et 2008.

Dans un esprit de responsabilité mutuelle, nous devons également avoir à répondre de nos prestations. Par exemple, si nous exigeons de la transparence de la part de nos partenaires, nous devrions nous aussi faire preuve de transparence. À cet égard, j'ai le plaisir de signaler que la Banque mondiale a adopté une nouvelle politique d'accès à l'information qui rendra ses activités encore plus transparentes, renforçant ainsi l'appropriation publique du programme de développement et nos partenariats, et favorisant une participation accrue aux opérations que nous finançons.

Ainsi, dans le cadre du présent débat, je voudrais que nous gardions ces trois points à l'esprit : l'importance des réalités nationales, de véritables partenariats et un mécanisme de responsabilité approprié. Je sais que ces idées pourraient ne pas s'accommoder avec notre goût limité du risque et le besoin que nous avons de montrer à nos populations les gains rapides attendus immédiatement après la fin du conflit. Pour moi, il est clair que, pour relever les défis du développement dans cette nouvelle optique, il faudra changer de manière fondamentale nos façons de procéder.

Heureusement, nous aurons au cours des prochains mois un certain nombre d'occasions de réorganiser et d'améliorer nos façons de procéder. Par exemple, le Secrétaire général fera un rapport sur les progrès réalisés depuis le rapport qu'il a consacré en juin dernier à la consolidation de la paix au lendemain d'un conflit (S/2009/304) et, à la fin de l'année, la Banque mondiale présentera son Rapport sur le développement dans le monde sur les thèmes des conflits et de la fragilité.

Ne nous leurrions pas. Si nous voulons produire de véritables résultats pour les populations vivant dans des situations précaires et dans des zones en proie à des conflits, il faudra y consacrer toute notre attention. Nous savons que les coûts d'un échec sont élevés, mais n'oublions pas que les avantages liés au succès peuvent être encore plus grands. À partir du présent débat, saisissons toutes les occasions pour garantir ce succès.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole aux membres du Conseil de sécurité.

**M. Alkalaj** (Bosnie-Herzégovine) (*parle en anglais*) : Je tiens d'emblée à vous féliciter, Monsieur le Ministre Okada, d'avoir organisé la présente séance sur le thème de la consolidation de la paix dans les pays en situation se relevant d'un conflit. J'ai bon espoir que le présent débat contribuera considérablement à l'une des questions les plus importantes inscrites à l'ordre du jour du Conseil de sécurité de l'ONU. Je remercie également le Secrétaire général, M. Ban Ki-moon, ainsi que mes collègues, les ministres des affaires étrangères, de leur présence aujourd'hui. Nous attendons tous aujourd'hui de précieuses contributions au présent débat. J'ai l'honneur de prendre la parole au nom de la Bosnie-Herzégovine, un pays qui a parcouru un chemin long et ardu et qui, de pays bénéficiaire, est devenu aujourd'hui un participant actif aux opérations de maintien et de consolidation de la paix des Nations Unies.

Nous sommes bien conscients de l'importance des opérations de consolidation de la paix, dont l'objectif est de renforcer la paix et la sécurité dans le pays hôte, contribuant ainsi à créer des conditions propices à la réalisation d'une paix durable et irréversible. Afin d'atteindre cet objectif, les opérations de consolidation de la paix doivent être fondées sur une démarche globale, intégrée et coordonnée embrassant l'instauration de la bonne gouvernance, l'état de droit,

la promotion des droits de l'homme, le renforcement des institutions, la réforme du secteur de la sécurité, la reconstruction et le développement économiques. Le droit au retour des réfugiés et des personnes déplacées dans leurs foyers et la pleine réinsertion par le biais de programmes de retour viables doivent faire partie intégrante de toutes les stratégies de consolidation de la paix.

Les activités de consolidation de la paix exigent une interaction dynamique entre toutes les parties prenantes, y compris le pays bénéficiaire, les pays donateurs, les pays fournisseurs d'effectifs militaires et de police, les institutions financières internationales et le secteur privé. En outre, même si nous sommes d'avis que tous les acteurs pertinents aux niveaux national et international doivent être associés au processus de consolidation de la paix, nous estimons que la volonté politique du pays bénéficiaire et la prise en charge nationale sont des conditions *sine qua non* du succès des opérations de consolidation de la paix, étant donné que ce processus est avant tout un défi et une responsabilité qu'assument les pays qui sortent d'un conflit.

À cet égard, il importe au plus haut point, à notre avis, de promouvoir le dialogue entre les parties au conflit, en particulier entre les décideurs et les organisations de la société civile, afin de tirer le processus de consolidation de la paix vers l'avant et hors du piège de la rechute. Un tel dialogue est absolument capital pour le renforcement des institutions et des capacités nationales, ainsi que pour l'instauration de la confiance et le processus de réconciliation. De même, demander des comptes à ceux qui ont commis des crimes pendant le conflit et les traduire en justice est particulièrement important pour le renforcement de la confiance et la réconciliation, et pourrait par conséquent, contribuer notablement au succès du volet social des opérations de consolidation de la paix.

L'organisation d'élections libres, justes et transparentes peut constituer un pas important du processus de stabilisation politique et de mise en place d'un système démocratique, conditions préalables cardinales des processus de réconciliation et de réintégration, ainsi que de l'instauration d'une paix durable et irréversible. Par conséquent, il faut attacher un soin tout particulier aux préparatifs des élections, en facilitant, notamment, l'inscription sur les listes électorales et la pleine participation des électeurs, et en particulier des personnes déplacées et des réfugiés.

La Bosnie-Herzégovine souligne que la restructuration du secteur de la sécurité exige d'équilibrer l'appui international avec la prise en charge au niveau national. L'instauration durable de la sécurité passe par le renforcement des institutions et des processus, et la bonne gestion du secteur de la sécurité est vitale pour l'ensemble des efforts de consolidation de la paix et de reconstruction, et pour le développement. La constitution d'un secteur de la sécurité viable et bien géré ne passe pas seulement par une réforme de la police et de l'armée, mais aussi par l'existence de secteurs judiciaire et de police impartiaux et accessibles, fonctionnant dans la transparence et l'égalité et soucieux de la protection des civils, des normes démocratiques et du respect des droits de l'homme.

Le désarmement, la démobilisation et la réintégration (DDR) des anciens combattants sont des éléments indispensables de toutes les opérations de consolidation de la paix. L'accès facile aux armes et la présence d'ex-combattants marginalisés et frustrés représentent un risque permanent de reprise de conflits. Par conséquent, les programmes de désarmement, de démobilisation et de réintégration devraient jouer un rôle plus important dans les plans de développement et de reconstruction. Par ailleurs, dans les situations où on engrange rapidement et visiblement les premiers dividendes de la paix, ils bénéficient d'un consensus général; quand, de plus, le secteur de la sécurité est bien géré et les normes démocratiques sont respectées, la possibilité de développement est encore plus grande. Il faut mettre en place des mesures de création d'emplois, des programmes de formation professionnelle et de recyclage à l'intention des catégories vulnérables comme les rapatriés, les jeunes, les minorités nationales et les combattants démobilisés, ainsi que des activités permettant aux femmes de s'autonomiser. Il faut renforcer le rôle des femmes et leur participation aux efforts de consolidation de la paix dans les sociétés qui sortent d'un conflit.

La Bosnie-Herzégovine souligne que les stratégies de consolidation de la paix doivent être définies et prises en main par les parties prenantes au niveau national, et dotées d'un plan de mise œuvre et de points de repère clairs. À cet égard, il faut définir et coordonner le rôle de toutes les parties prenantes – institutions, fonds et organismes – et mettre en place des pratiques optimales. Il importe au plus haut point que les intervenants extérieurs ne soient pas des prescripteurs mais des conseillers, et cela ne

peut se faire que grâce à un processus transparent et ouvert, avec l'aide de la communauté internationale.

La stabilité politique et la sécurité, conjuguée à la stabilité sociale, ne permettront de réduire les risques d'une reprise d'un conflit que dans la mesure où elles s'intégreront dans une stratégie globale de consolidation de la paix. La Bosnie-Herzégovine se félicite du renforcement de la coopération régionale et internationale dans la lutte contre les problèmes du trafic de stupéfiants, de la criminalité organisée, du terrorisme et de la traite des êtres humains. Une démarche cohérente et intégrée est essentielle, non seulement dans la lutte contre ces menaces à la paix et la sécurité, mais également dans l'intérêt de la réconciliation, de la coexistence et du renforcement de la confiance et de la stabilité à l'échelle régionale.

Enfin, le chemin qui mène d'un accord de paix initial à la paix durable est long et tortueux. Il faut, pour le parcourir jusqu'au bout, une démarche intégrée et globale, une planification et une stratégie adaptées aux besoins spécifiques des pays, ainsi qu'un engagement ferme et constant du pays bénéficiaire et de la communauté internationale. Les initiatives de consolidation de la paix qui ont donné de bons résultats en Bosnie-Herzégovine sont celles qui ont tiré parti des synergies entre les multiples acteurs, et surtout, entre les efforts civils et militaires.

Je voudrais enfin souligner, pour terminer, que dans notre action, il est nécessaire que nous nous concentrons davantage sur la diplomatie préventive et les leçons apprises afin de prévenir les conflits, au lieu d'avoir à faire face à des situations de sortie de conflit, qui sont toujours plus coûteuses en termes de vies humaines et de dommages matériels et économiques. Au nom de mon pays, je tiens à redire que nous sommes toujours prêts à faire bénéficier de nos connaissances, de notre expérience et des enseignements que nous avons acquis en matière de consolidation de la paix au lendemain des conflits tous ceux qui seraient confrontés à une situation où l'expérience directe de notre pays serait jugée pertinente, fiable et utile.

**M. Churkin** (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Monsieur le Président, c'est avec plaisir que nous vous souhaitons la bienvenue à la tête du Conseil de sécurité.

Nous avons suivi avec intérêt les déclarations faites aujourd'hui. Les défis graves auxquels sont confrontés les gouvernements en situation de crise

après un conflit appellent l'élaboration de stratégies équilibrées permettant de relever ces défis, sur la base des liens réciproques qui existent entre les questions de sécurité, le développement socioéconomique et la défense des droits de l'homme. Nous avons besoin d'une démarche globale qui permette d'instaurer une paix durable et d'éviter la reprise des conflits. Il n'y a pas d'autre solution. Cependant, il ne fait aucun doute que les activités de consolidation de la paix doivent se fonder sur le principe de la responsabilité nationale, pour la définition des priorités ainsi que des méthodes de mise en œuvre de la stratégie choisie.

L'aide de la communauté internationale, sous quelque forme que ce soit, doit être fournie avec l'accord des gouvernements des pays concernés et dans le respect des principes de souveraineté et d'intégrité territoriale. Enfin, il faut tenir compte des caractéristiques spécifiques de chaque pays.

Pour une consolidation de la paix réussie, il est essentiel de renforcer les capacités institutionnelles nationales. L'Organisation des Nations Unies joue indubitablement un rôle particulier dans la coordination des efforts internationaux en vue du développement socioéconomique des pays qui sortent d'un conflit. Nous sommes tout à fait conscients des nombreuses difficultés que présente cette action et du fait qu'elle appelle la participation du Secrétariat, des programmes, des fonds et des États Membres de l'Organisation des Nations Unies, ainsi que des organisations régionales et des institutions financières internationales. À cet égard, nous appuyons le Secrétaire général dans sa détermination à améliorer l'efficacité de l'Organisation en ce qui concerne les interventions au lendemain de conflits, à renforcer les mécanismes d'organisation du Secrétariat et à en coordonner les travaux.

Actuellement, les opérations de maintien de la paix de l'ONU assument, au début, de nombreuses tâches de consolidation de la paix, comme la réforme du secteur de la sécurité, le désarmement et la démobilisation. En remplissant la fonction principale de facilitation du processus de paix, les soldats de la paix de l'ONU jouent un rôle critique dans la mise en place des conditions propices à une consolidation de la paix plus complète. Nous ne devons pas oublier que la consolidation de la paix est un processus multiforme et à long terme, qui dépasse largement le cadre des opérations de maintien de la paix. Étant donné la nature de plus en plus complexe et diversifiée des mandats de maintien de la paix, il serait souhaitable de

conférer aux agents de maintien de la paix uniquement la tâche première de maintien de la paix.

Nous devons faire appel à la Commission de consolidation de la paix, aux organisations régionales, aux institutions financières internationales et aux donateurs et les impliquer dans la consolidation de la paix après les conflits. Nous estimons que la Commission de consolidation de la paix doit concentrer ses efforts sur la coordination, en particulier dans les zones qui nécessitent une attention particulière car sortant d'un conflit. L'activité de la Commission doit être complétée par des mécanismes de coopération avec les gouvernements nationaux. Nous sommes convaincus que le processus de révision en cours de la Commission de consolidation de la paix facilitera le renforcement de son rôle de coordination.

Nous appuyons les mesures destinées à accroître la coordination stratégique entre l'ONU et la Banque mondiale, celle-ci étant un partenaire de premier plan de l'Organisation dans le domaine de la consolidation de la paix. Nous accordons une grande importance au Fonds pour la consolidation de la paix, en tant que mécanisme de financement d'urgence soutenant les mécanismes de consolidation de la paix à long terme.

La consolidation de la paix exige une coopération étroite entre le Conseil de sécurité, l'Assemblée générale et le Conseil économique et social. Nous estimons que le projet de déclaration présidentielle, préparé par la délégation japonaise, aidera au renforcement de ce type de partenariat, et nous en appuyons l'adoption.

**M<sup>me</sup> Viotti** (Brésil) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, nous sommes honorés de votre présence aujourd'hui. C'est également un honneur de saluer les Ministres des affaires étrangères de la Bosnie-Herzégovine, de l'Afghanistan, de la Sierra Leone, du Timor-Leste, ainsi que la Directrice générale à la Banque mondiale.

Je tiens à remercier la présidence japonaise d'avoir organisé ce débat thématique et préparé le projet de déclaration présidentielle que nous adopterons plus tard. Nous l'appuyons totalement.

Ce débat arrive à point nommé, dans la mesure où nous sommes engagés dans l'examen de la Commission de consolidation de la paix et avançons dans la mise en œuvre des recommandations du Secrétaire général sur la consolidation de la paix et le relèvement rapide (S/2009/304).

L'architecture de consolidation de la paix des Nations Unies vise à intégrer stabilité politique, sécurité et développement socioéconomique. Cette approche intégrée constitue une base solide de notre travail. Cependant, même si cette prémisse est déjà parfaitement établie dans nos propos, il faut encore lui donner plein effet dans la pratique.

C'est en faisant que nous apprenons. Dans le travail mené par la formation Guinée-Bissau de la Commission de consolidation de la paix, que j'ai l'honneur de présider, la nécessité d'une approche intégrée pour s'attaquer simultanément aux trois dimensions de la consolidation de la paix est évidente. Afin de pouvoir faire face à l'instabilité politique récurrente de ce pays, la réforme du secteur de la sécurité est une question de toute première priorité, de même que celle du renforcement des institutions étatiques. Dans le même temps, des efforts de revitalisation de l'économie sont indispensables : au bout du compte, ce sont eux qui garantiront les emplois indispensables à l'ancrage de la stabilité et les recettes fiscales permettant à l'État de fonctionner de manière autonome et de fournir des services de base à la population.

Nous nous félicitons de la proposition du Ministre Okada concernant la nécessité de considérer la création d'emplois pour les jeunes comme une haute priorité, dans les stratégies de consolidation de la paix.

Une autre condition *sine qua non* pour une consolidation de la paix efficace est la notion de prise en main nationale. Dans un pays sortant d'un conflit, toutefois, garantir la prise en main nationale peut s'avérer particulièrement difficile. D'une part, il est essentiel que l'État prenne les rênes du processus de consolidation de la paix; d'autre part, des limites imposées par les capacités disponibles interviennent généralement, ce qui rend nécessaire de renforcer les capacités institutionnelles au fur et à mesure que le processus avance. À cet égard, nous nous félicitons des efforts destinés à établir des réserves de capacités civiles pouvant être déployées d'urgence sur le terrain. Il va sans dire que ces réserves ne sauraient remplacer les capacités locales existantes, il faudrait faire le plus possible appel à des experts en provenance des pays en développement, en particulier des pays de la région du pays concerné, qui pourraient faciliter le développement des capacités nationales des pays sortant d'un conflit.

Notre expérience collective en matière de consolidation de la paix montre que de tels efforts doivent non seulement être entrepris simultanément dans des domaines différents, mais aussi débiter très tôt dans le processus de sortie de conflit. Un consensus se fait jour sur l'idée que le maintien de la paix et la consolidation de la paix ne constituent pas deux formes d'engagement successives, mais bien qu'elles forment un continuum. À cet égard, nous nous félicitons de la contribution potentielle de la Commission de consolidation de la paix dans les pays se trouvant au début du processus de relèvement et nous encourageons une plus grande coordination entre le Conseil et la Commission. Le rôle potentiel que la Commission peut jouer dans les situations saisies à l'issue même d'un conflit doit être examiné plus en profondeur, en particulier au regard des liens qui existent entre la sécurité et le développement socioéconomique.

La consolidation de la paix est un effort collectif et multidimensionnel. Une coordination adéquate est par conséquent cruciale pour une consolidation de la paix efficace, mais demeure un défi considérable. La première tâche consiste à partager les informations entre les acteurs sur le terrain sur les activités en cours. Ce partage d'informations devrait permettre une distribution du travail assurant la cohérence des plans et des actions, sur le terrain comme au Siège. Cela est, bien entendu, plus facile à dire qu'à faire. La difficulté consiste à persuader les donateurs et les partenaires de participer à un exercice de coordination, sous la direction du pays concerné, et à aligner leur aide sur les priorités nationales. Si l'on surmonte cette difficulté, cela améliorera grandement l'efficacité de nos efforts, individuels et communs, en matière de consolidation de la paix, dans l'intérêt des pays sortant d'un conflit.

Un autre aspect important des efforts de consolidation de la paix concerne la mise au point de partenariats stratégiques de développement avec les organisations régionales et sous-régionales, compte tenu de la nature régionale intrinsèque de nombre des situations à traiter. L'engagement auprès des institutions financières internationales est également très important, étant donné le rôle complémentaire des activités de ces institutions et de celles liées à la consolidation de la paix. Nous applaudissons à l'implication accrue de la Banque mondiale et du Fonds monétaire international dans la consolidation de

la paix et au renforcement de leur partenariat avec le système des Nations Unies.

Les activités de consolidation de la paix ne donneront aucun résultat si elles ne sont pas appuyées par des mécanismes financiers efficaces. Il est impératif d'envisager des arrangements de financement qui pourront canaliser des ressources substantielles en temps voulu. Nous nous félicitons du rôle joué par le Fonds pour la consolidation de la paix, qui a fourni un appui catalytique aux pays sortant d'un conflit, à compléter par d'autres sources de financement à long terme. À cet égard, nous pensons que les activités du Fonds pourraient bénéficier d'une collaboration plus étroite avec le travail de la Commission de consolidation de la paix.

Nous attendons avec intérêt les résultats du processus de révision de la Commission. Ce processus fut une excellente occasion de dresser le bilan de ce qui a été fait jusqu'ici et de ce qui peut être fait pour améliorer le travail de la Commission à l'avenir. Nous espérons que de ce fait la Commission sera placée au centre de l'architecture de consolidation de la paix de l'Organisation des Nations Unies, et dotée d'un secrétariat compétent, capable de collecter tout le savoir-faire disponible à l'intérieur et à l'extérieur du système des Nations Unies, capable de favoriser la coordination entre les divers acteurs, et suffisamment souple pour affronter les innombrables défis liés aux processus de consolidation de la paix.

Dans une certaine mesure, la consolidation de la paix est une nouvelle frontière pour le système multilatéral, vu que nous devons encore créer ou améliorer les arrangements institutionnels, déterminer les procédures adéquates et susciter des mandataires politiques dans le monde entier. Les périodes de formation peuvent être difficiles, mais sont également prometteuses. C'est là précisément que nous nous situons en matière de consolidation de la paix. Le facteur le plus véritablement important pour déterminer notre succès sera la capacité à intégrer efficacement la stabilité, la sécurité et le développement dans des actions cohérentes adaptées aux besoins concrets de chaque situation. La tâche n'est pas des plus aisées, mais elle en vaut la peine.

**M<sup>me</sup> Ogwu** (Nigéria) (*parle en anglais*) : Ma délégation tient à remercier vivement la délégation japonaise d'avoir organisé ce débat opportun sur la question importante de la consolidation de la paix après les conflits. Nous sommes également honorés de

la présence aujourd'hui de Ministres de l'Afghanistan, de la Bosnie-Herzégovine, de la Sierra Leone et du Timor-Leste et de la Directrice générale à la Banque mondiale.

Monsieur le Président, le thème que vous avez choisi offre au Conseil de sécurité l'occasion de contribuer aux différents travaux entrepris dans le cadre de l'examen de la Commission de la consolidation de la paix, cinq ans après sa création. Nous pensons que l'issue de ce débat peut largement contribuer à l'examen du système de consolidation de la paix de l'Organisation des Nations Unies qui a été prescrit.

2010 est une année charnière pour la consolidation de la paix. Tout d'abord, l'Union africaine a proclamé 2010 Année de la paix et de la sécurité en Afrique. Ensuite, le *Rapport sur le développement dans le monde 2010* de la Banque mondiale sera axé sur les questions des conflits et des situations de fragilité. Cette année également, le Secrétaire général publiera son premier rapport intérimaire sur la consolidation de la paix au lendemain d'un conflit. Ces activités, couplées aux débats que le Conseil a déjà tenus sur ce sujet, permettront, nous l'espérons, de souligner l'importance de la consolidation de la paix en tant que pilier à part entière de la paix et de la sécurité.

Je voudrais mettre l'accent sur cinq points essentiels dans ce débat. Premièrement, les capacités et l'appropriation nationales sont indispensables pour garantir une paix durable. Nous avons insisté sur ce point il y a quelques jours dans le cadre de l'examen de la présence de la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo et nous sommes fermement convaincus que des missions semblables peuvent être déployées dans d'autres pays qui sortent d'un conflit. Garantir la prise en charge en s'appuyant sur les capacités est un défi dont nous sommes tous conscients et que nous devons nous efforcer de relever.

Bien que les soldats de la paix doivent souvent appuyer cet effort, leur rôle consiste essentiellement à combler un vide. Il est donc important que les gouvernements et les autres acteurs de la consolidation de la paix comprennent mieux la différence subtile qui distingue les responsabilités respectives du maintien et de la consolidation de la paix.

Deuxièmement, une stratégie globale de consolidation de la paix suppose que les différents

acteurs travaillent en partenariat et fassent preuve de cohérence et de persévérance. Pour être solide et efficace, un partenariat doit être fondé sur une vision et un objectif communs. En tant qu'États Membres engagés dans la consolidation de la paix, nous devons veiller à l'harmonie et à la cohérence des politiques que nous défendons et, en conséquence, parler d'une seule voix, quel que soit le cadre dans lequel cette question est abordée.

Cette stratégie est tout particulièrement nécessaire dans la coopération mise en place entre l'ONU, la Banque mondiale, le Fonds monétaire international et l'Organisation mondiale du commerce pour renforcer la paix, la sécurité et le développement au lendemain d'un conflit. Nous estimons que notre vision et notre objectif communs de la consolidation de la paix devraient guider les différents programmes et permettre aux différents acteurs de s'adapter aux problèmes naissants et d'y faire face, indépendamment de leurs mandats et de leurs structures hiérarchiques.

Troisièmement, les menaces à la paix ont des effets et des liens transnationaux, qui appellent souvent des mesures et des mécanismes plus larges aux niveaux régional et sous-régional. Cela se vérifie non seulement pour les conflits en Afrique de l'Ouest mais également dans la plupart des régions du monde. C'est pourquoi nous voudrions insister sur la nécessité de prêter l'attention voulue aux dimensions régionales de la consolidation de la paix. La paix ne peut être consolidée par une stratégie à court terme. Elle nécessite une stratégie globale et intégrée tenant compte des besoins et des priorités ainsi que l'engagement sur le long terme de tous les acteurs nationaux, régionaux et internationaux.

Quatrièmement, la Commission de consolidation de la paix devrait tenir un rôle central dans le maintien et le suivi des activités de consolidation de la paix. Le suivi n'aura que peu d'utilité s'il ne s'efforce pas avant tout de conserver l'attention sur un objectif final. La Commission de consolidation de la paix devrait donc avoir pour objectif de maintenir l'attention internationale sur les objectifs finaux de la consolidation de la paix. La Commission n'est pas une entité abstraite mais est composée d'États Membres ayant une volonté politique. En conséquence, nous devons prouver par nos paroles et nos actes que nous sommes véritablement aux commandes de cette institution et que nous y sommes attachés. Sa puissance ou sa faiblesse sera en grande partie déterminée par le

niveau de notre attachement politique à cette institution et à l'objectif qu'elle poursuit.

Je pense que nous devrions mettre à profit la période suivant l'examen de la Commission en 2010 pour susciter un regain d'élan autour de la consolidation de la paix. Nous devrions également sans doute attirer l'attention de nos gouvernements respectifs sur la nécessité d'investir dans la consolidation de la paix si nous voulons aider les pays sortant d'un conflit à ancrer la paix. L'examen de la Commission devrait nous permettre de redynamiser la vision de 2005 en s'appuyant sur l'expérience acquise par les pays inscrits à l'ordre du jour de la Commission.

Enfin, pour que la Commission de consolidation de la paix puisse atteindre l'objectif visé, elle a besoin d'un appui considérable, des services d'experts et de liens institutionnels au sein du système des Nations Unies et au-delà. Le renforcement des capacités et du rôle du Bureau d'appui à la consolidation de la paix devrait être la première étape pour préparer le Bureau à fournir un tel appui et à établir ces liens. Le Bureau d'appui pourrait également aider la Commission de consolidation de la paix à promouvoir des partenariats pour la consolidation de la paix.

Pour terminer, je voudrais réaffirmer notre appui à l'initiative de la délégation japonaise d'organiser le présent débat et rappeler qu'il est crucial que le résultat de ces travaux contribue à l'examen de la Commission de consolidation de la paix. Nous appuyons le projet de déclaration présidentielle qui sera adopté au terme du débat d'aujourd'hui.

**M. Araud** (France) : Je remercie S. E. M. Okada, Ministre des affaires étrangères du Japon, pour sa présence parmi nous aujourd'hui, et le Japon pour avoir organisé ce débat public sur ce vaste sujet qu'est la consolidation de la paix. Je remercie également le Secrétaire général, M. Ban Ki-moon, les Ministres des affaires étrangères de Bosnie-Herzégovine et d'Afghanistan, le Ministre de la défense de la Sierra Leone, la Ministre de la justice du Timor-Leste et la représentante de la Banque mondiale pour leur présence et pour les déclarations qu'ils ont prononcées ce matin.

La France s'associe à la déclaration que prononcera l'Union européenne.

L'Organisation des Nations Unies consacre tous les instruments – politique, militaire, humanitaire et de

développement – sur lesquels nous pouvons appuyer une stratégie efficace qui évitera aux pays fragilisés par la guerre de retomber dans les conflits.

En premier lieu, les stratégies de consolidation de la paix doivent être définies sur le terrain en accord avec les autorités locales. L'appropriation nationale est un aspect fondamental de leur réussite. Comme l'a souligné le Secrétaire général dans son rapport de juillet 2009 (S/2009/304), ces efforts doivent s'ancrer dans les politiques des pays concernés, en tenant compte des capacités locales, nationales et internationales disponibles.

La Conférence de Londres sur l'Afghanistan en janvier dernier a ainsi réaffirmé l'engagement à long terme de la communauté internationale aux côtés du peuple et des autorités afghans, sur la base d'une feuille de route prévoyant l'accélération de la prise en main de leurs responsabilités souveraines par les Afghans.

L'instauration d'une paix durable dans un pays sortant de conflit passe ensuite par une meilleure cohérence des stratégies appliquées et par la participation de tous les acteurs de la consolidation de la paix, qu'il s'agisse des agences des Nations Unies, des institutions financières internationales, des organisations non gouvernementales, des gouvernements nationaux ou de la société civile.

Mais ce rôle de coordination revient en premier lieu à la Commission de consolidation de la paix, que nous avons créée il y a cinq ans. Cet organe consultatif subsidiaire doit permettre une meilleure harmonisation des acteurs et des ressources. Aujourd'hui, force est de constater que les résultats obtenus en la matière peuvent et doivent être améliorés, et ce sera l'enjeu du processus d'examen et de révision que nous avons lancé.

En effet, l'architecture de consolidation de la paix de l'ONU doit être capable de répondre aux réalités sur le terrain et aux attentes des États Membres en définissant des axes prioritaires qui seront traités par l'ensemble des acteurs sur le terrain. La Commission de consolidation de la paix doit devenir cet élément central et reconnu que nous appelons de nos vœux, tant à New York que sur place, et tant au sein du système des Nations Unies qu'au sein de l'ensemble de la communauté internationale.

Le Fonds pour la consolidation de la paix, créé en parallèle de la Commission, pourrait avoir un rôle de

catalyseur en mobilisant les donateurs bilatéraux et multilatéraux. Mais il faut répondre non seulement aux besoins dans l'immédiat mais aussi à plus long terme. Ici réside l'une des plus grandes difficultés de la consolidation de la paix : nous devons être capables à la fois d'anticiper, d'agir et de faire évoluer nos stratégies de manière à éviter qu'un pays ne retombe dans le conflit.

Au-delà des cas dont la Commission de consolidation de la paix est saisie, nous pouvons travailler à améliorer la coordination de l'ensemble des acteurs de la famille des Nations Unies, notamment dans les pays où les opérations de maintien de la paix ou les missions politiques spéciales sont déployées. C'est le cas notamment en République démocratique du Congo. De nouveaux outils adaptés comme les cadres stratégiques intégrés permettent de coordonner l'action de l'ensemble des acteurs au profit de pays où un effort de consolidation de la paix est encore nécessaire.

Pour conclure, je voudrais rappeler que la consolidation de la paix ne dépend pas nécessairement d'une sortie officielle de conflit. L'exemple malheureux du Timor-Leste a montré qu'un retrait trop précipité d'une opération de maintien de la paix et une absence de prise en charge suffisante du processus de transition pouvaient conduire à une reprise du conflit. Afin de mettre en place des stratégies durables, applicables à moyen et long terme, la consolidation de la paix doit être clairement comprise comme une dimension du maintien de la paix et non seulement comme la séquence suivante.

Le débat que la France a organisé le 12 février dernier au sein de ce conseil a montré l'importance d'une intégration de la dimension de consolidation de la paix dès le lancement d'une opération de maintien de la paix. L'intensification des relations entre la Commission de consolidation de la paix et le Conseil de sécurité pourrait permettre de renforcer cette relation entre maintien et consolidation de la paix. La révision de la Commission de consolidation de la paix doit permettre de renforcer celle-ci et de donner à l'ONU un outil véritablement efficace pour éviter que les pays ne retombent dans les conflits.

**M. Rugunda** (Ouganda) (*parle en anglais*) : Je voudrais commencer par féliciter le Ministre des affaires étrangères du Japon, M. Okada ainsi que la délégation japonaise, d'avoir organisé ce débat de haut niveau sur la question importante de la consolidation



de la paix après les conflits. Je remercie également de leurs déclarations le Secrétaire général, les ministres afghan, sierra-léonais et timorais, et la Directrice générale à la Banque mondiale. Nous nous félicitons également de la participation du Ministre des affaires étrangères de la Bosnie-Herzégovine.

Ce débat, qui se tient pendant l'examen des travaux de la Commission de consolidation de la paix, est à la fois utile et opportun. L'ONU, les organisations régionales et sous-régionales et la communauté internationale dans son ensemble demeurent préoccupées, à juste titre d'ailleurs, par les questions de consolidation de la paix après les conflits.

L'Ouganda souligne combien il importe de mettre au point des stratégies globales de consolidation de la paix permettant aux pays se relevant d'un conflit d'obtenir un appui dans leur progression vers une paix, un relèvement économique et un développement durables. Cette approche intégrée est essentielle si l'on veut que les pays sortant d'un conflit n'y retombent pas à l'issue des opérations de maintien de la paix. Si l'on veut que les stratégies de consolidation de la paix portent leurs fruits, elles doivent être conçues pour répondre à une situation de conflit particulière : nous ne devons jamais adopter de solution toute faite, alors même que les paramètres généraux correspondant à la plupart des situations de conflits sont connus.

Premièrement, il est crucial qu'une stratégie globale bénéficie de la pleine adhésion du pays; deuxièmement, qu'elle s'attaque aux causes profondes du conflit; troisièmement, qu'elle mobilise des ressources nationales, régionales et internationales pour appuyer de manière coordonnée la mise en œuvre des priorités recensées en matière de consolidation de la paix; et quatrièmement, qu'elle permette d'engranger les dividendes de la paix, notamment au niveau des services de base.

En Ouganda, l'expérience a montré à quel point il importait de définir des priorités nationales, liées au caractère unique du pays et aux conditions spécifiques qui y prévalent.

Entre autres choses, nous avons appris qu'il est important de sérier les activités de consolidation de la paix et d'en organiser l'enchaînement, en commençant par les éléments les plus urgents et les plus déterminants, comme la réforme du secteur de la sécurité, la réconciliation, le relèvement économique et la reconstruction. Pour assurer la viabilité du processus, l'édification et le renforcement des

institutions nationales et le développement des capacités de développement locales sont des conditions indispensables.

La consolidation de la paix est un effort collectif et une responsabilité partagée, dans laquelle les autorités nationales et les organisations régionales et sous-régionales, l'ONU et la communauté internationale dans son ensemble ont un rôle important à jouer. Il est inutile de revenir sur la nécessité de mobiliser de façon souple et dans les délais des fonds suffisants pour les activités de consolidation de la paix. Nous nous félicitons donc du renforcement en cours des partenariats stratégiques entre l'ONU, la Banque mondiale et d'autres institutions financières.

Pour terminer, nous tenons à souligner combien il importe de veiller à ce que les activités de consolidation de la paix soient prévues à un stade précoce des situations de conflit et à ce que tous les protagonistes articulent leur travail dans un cadre coordonné et cohérent. L'Ouganda appuie l'adoption d'un projet de déclaration présidentielle sur la consolidation de la paix.

**Sir Mark Lyall Grant** (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, je tiens à vous souhaiter la bienvenue au Conseil de sécurité aujourd'hui et à vous remercier, tant de présider ce débat important que de la contribution remarquable que la délégation japonaise apporte aux travaux du Conseil. Je voudrais également remercier le Secrétaire général, les ministres présents et les autres participants à ce débat des vues dont ils nous ont fait bénéficier. Connaître le point de vue des pays qui gravissent peu à peu la voie longue et semée d'embûches du relèvement après les conflits est particulièrement précieux.

La consolidation de la paix est au cœur des travaux du Conseil. À certains égards, tout notre travail au Conseil tourne autour de la consolidation de la paix. Nous le qualifions différemment selon la tâche à laquelle nous nous attelons, mais la prévention des conflits et le maintien de la paix participent tous deux de cet objectif plus vaste qu'est la consolidation durable de la paix, et mettent à l'épreuve toutes les ressources – politiques, sécuritaire et de développement – que l'ONU est à même de déployer. Comme l'a dit le Ministre sierra-léonais tout à l'heure, nous devons rééquilibrer les ressources existant en matière de prévention des conflits, de consolidation de la paix et de maintien de la paix. Notre but ultime devrait être de renforcer les capacités des pays sortant

d'un conflit afin qu'ils soient en mesure de mener leurs propres processus de sortie de crise et de s'attaquer aux défis fort difficiles auxquels ils sont confrontés dans le domaine de la gouvernance, de la sécurité et du développement.

Comme nous l'avons déjà vu lors du débat du Conseil en janvier sous la présidence française, la transition du maintien à la consolidation de la paix n'est pas un processus linéaire. Les pays qui risquent de retomber dans un conflit doivent être capables d'assurer une sécurité suffisante, de garantir l'accès à la justice, et de résoudre pacifiquement les conflits, ce qui permettrait aux soldats de la paix de quitter le pays. L'appui international à ce processus n'est pas uniquement militaire. Intégrer dans une nouvelle armée les combattants qui étaient dans des camps opposés, assurer la discipline au sein de cette nouvelle armée, puis la placer sous un contrôle civil approprié sont autant de tâches fort difficiles pour un nouveau gouvernement qui a la responsabilité d'un processus de paix fragile.

Ces éléments ne suffisent pas. Pour que la consolidation de la paix soit une réussite, de véritables progrès doivent être réalisés au niveau de la fourniture des services de base et de la reprise économique. Il faut s'y atteler dès que possible après la conclusion d'un accord de paix. Pour ce faire, le pays a besoin d'une direction éclairée et d'une vision au niveau national. L'ONU, et en particulier les Représentants spéciaux du Secrétaire général, ont un rôle clef à jouer et peuvent faire en sorte que les efforts déployés par le système des Nations Unies et la communauté internationale au niveau politique, de la sécurité et du développement appuient une stratégie commune contrôlée à l'échelle nationale.

Ainsi, comment l'ONU et la communauté internationale dans son ensemble peuvent-elles s'acquitter plus efficacement de ces tâches? Dans les mois à venir, je pense que nous devrions nous concentrer sur trois questions. Premièrement, nous devons améliorer la rapidité et la qualité des experts civils que nous déployons pour aider les pays à renforcer leurs capacités nationales. Comme le Secrétaire général l'a déclaré aujourd'hui même, l'examen des capacités civiles lancé récemment doit apporter des solutions pratiques.

Deuxièmement, nous devons rendre plus clairs les rôles et les responsabilités au sein de l'ONU et renforcer le partenariat avec la Banque mondiale. Cela

nous permettra de faire les investissements voulus afin d'obtenir des réactions plus rapides et plus prévisibles dans des domaines tels que l'appui au rétablissement des fonctions essentielles de l'État.

Les conclusions qui seront tirées de ces deux lignes d'activité doivent être incluses dans le rapport de suivi du Secrétaire général sur la consolidation de la paix. Ce rapport devrait présenter une évaluation honnête de ce qui est efficace ou non sur le terrain.

Troisièmement, il faut que la Commission de consolidation de la paix ait un impact réel sur le terrain. La Commission devrait avant tout aider les pays à surmonter les obstacles à la consolidation de la paix et à obtenir des engagements clairs des gouvernements et de la communauté internationale sur ce qui doit être fait dans une période de temps définie pour les aider à atteindre cet objectif. Et il faut que la Commission tienne un langage bien plus spécifique lorsqu'elle fournit des conseils. Le Conseil devrait avoir l'occasion d'écouter ces conseils lorsqu'il est saisi de questions relatives à la consolidation et au maintien de la paix. L'examen de la Commission de consolidation de la paix est l'occasion pour nous d'instituer cette pratique.

Le Conseil devait se rendre en République démocratique du Congo ce week-end. Malheureusement, cette visite a dû être reportée pour des raisons climatiques. Mais nous espérons être en mesure de la faire bientôt. Nous pensons que la République démocratique du Congo sera un véritable test de la capacité de la communauté internationale de passer d'une présence chargée avant tout du maintien de la paix à un rôle plus large de consolidation de la paix. Cela suppose que le système des Nations Unies, les institutions financières internationales et la communauté internationale jouent un rôle plus important pour aider à rétablir l'État et à l'assister lorsqu'il doit répondre à des besoins essentiels en matière de consolidation de la paix.

L'histoire est remplie de processus de paix qui ont échoué ou se sont interrompus, dans certains cas, à cause de problèmes sous-jacents dans le domaine de la gouvernance ou de l'état de droit qui n'ont pas été résolus. Lorsque de telles menaces se font jour, le Conseil doit être en mesure de réagir rapidement pour empêcher que la situation ne se détériore davantage. Le Royaume-Uni appuie le projet de déclaration présidentielle dont le Conseil est saisi.

**M. Apakan** (Turquie) (*parle en anglais*) : Je tiens d'emblée à vous souhaiter la bienvenue, Monsieur, et à remercier la présidence japonaise d'avoir organisé cette réunion. Je tiens également à remercier le Secrétaire général et M<sup>me</sup> Okonjo-Iweala, Directrice générale à la Banque mondiale, de leurs exposés de fond. Ils nous ont présenté des évaluations et des recommandations fort utiles sur la façon de mettre en place des processus de consolidation de la paix après les conflits. La présence des Ministres des affaires étrangères de l'Afghanistan et de la Bosnie-Herzégovine, ainsi que celle des Ministres de la Sierra-Leone et du Timor-Leste, est un grand honneur pour nous.

La note de réflexion rédigée par le Japon (S/2010/167) aborde des questions pertinentes qui couvrent tout un ensemble de questions relatives à la consolidation de la paix. Elle donne également matière à penser pour de futurs débats. À cet égard, je me bornerai à aborder dans cette déclaration quatre points que nous considérons comme particulièrement importants. Par ailleurs, le projet de déclaration présidentielle dont le Conseil est saisi présente un certain nombre de mesures pertinentes pour la consolidation de la paix après les conflits. Nous l'appuyons pleinement.

Les problèmes que nous examinons aujourd'hui ne sont pas nouveaux. Depuis plus d'une décennie, nous nous demandons comment amener la consolidation de la paix en amont et organiser une intervention plus rapide et plus efficace immédiatement après un conflit. Bien que les défis, qui sont devenus encore plus ardues en raison des difficultés financières mondiales, demeurent considérables, grâce à l'enthousiasme renouvelé des États Membres et de la communauté internationale et au nouvel élan récemment communiqué par la réforme des opérations de maintien de la paix des Nations Unies, l'heure est à l'optimisme dans le domaine de la consolidation de la paix.

À notre avis, les nouvelles activités de consolidation de la paix doivent avant tout reconnaître, en pratique et pas seulement en théorie, les liens profonds et inhérents qui existent entre la paix, la sécurité, la stabilité, le développement, les droits de l'homme et l'état de droit. Cela nous oblige en conséquence à prendre des mesures complémentaires et intégrées qui s'enchaînent de façon cohérente dans tous ces domaines, de manière qu'elles aient un effet catalyseur et assurent l'efficacité de nos activités de consolidation de la paix.

En effet, en matière de consolidation de la paix, il faut que des mesures bien structurées soient prises dans divers domaines pour réaliser des objectifs à court, moyen et long terme. Tel était notamment l'un des messages du rapport du Secrétaire général l'an dernier (S/2009/304). Nous sommes d'accord avec le Secrétaire général qui conclut que les décisions prises dans le court terme ne doivent pas nuire à la consolidation de la paix à moyen et à long terme; mais qu'au contraire elles devraient se renforcer mutuellement.

Le lien entre paix, sécurité et développement m'amène au deuxième élément important : il faut décider d'une stratégie globale et de principes politiques et stratégiques qui permettront d'appuyer des processus de paix viables, ainsi que la stabilité politique, économique et sociale. En d'autres termes, cette stratégie devrait être intégrée et fusionner les instruments durétablissement, du maintien et de la consolidation de la paix. Elle devrait également être cohérente, adaptée aux besoins de la situation et coordonnée avec la myriade d'acteurs qui participent à la consolidation de la paix.

Les enseignements tirés des différents obstacles rencontrés en matière de consolidation de la paix montrent qu'en l'absence d'une telle stratégie intégrée, il est certain que les activités internationales de consolidation de la paix seront ponctuelles, décousues, voire contradictoires, si ce n'est complètement contreproductives. Dans les Balkans, par exemple, le cadre commun pour la consolidation de la paix couvre les instruments militaires, diplomatiques, économiques, juridiques et sociaux de l'Union européenne, de l'OTAN, de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe et de l'ONU et rend possible une action collective et concertée. À l'opposé, dans certains conflits régionaux en Afrique, l'absence d'un tel cadre nuit parfois aux chances de succès du projet de consolidation de la paix, malgré une assistance internationale continue et un volume d'aide considérable.

Cela nous amène au troisième élément important, à savoir la maîtrise du processus. Incontestablement, la consolidation de la paix est en fin de compte un projet national et la réalisation de ses objectifs nécessite la participation active des acteurs locaux. Cela permettrait non seulement d'éviter les critiques reprochant au projet d'être imposé au Gouvernement et à la population du pays concerné, mais également d'augmenter ses chances de réussite.

Dès lors, tout mécanisme destiné à établir durablement la paix et la justice doit être mis en place avec la participation active de l'ensemble des parties prenantes locales, notamment la société civile, les groupes marginalisés, les ex-combattants, les associations professionnelles et les organisations féminines. Cela est particulièrement important pour ce qui est des efforts de réconciliation sociale, dans lesquels les structures de base jouent un rôle de catalyseur.

Au niveau régional, les pays voisins et les facteurs régionaux doivent aussi être pris en compte. Vu que de nombreux conflits ont des dimensions transfrontières dépassant les circonstances politiques nationales, le champ d'analyse des conflits et des réponses à y apporter doit être élargi sur le plan théorique mais aussi géographique. À l'évidence, la notion d'appropriation restera abstraite, tant qu'elle ne sera pas accompagnée dès les premières heures par un appui au renforcement des capacités de la part de la communauté internationale.

Bien que les composantes de toute stratégie de consolidation de la paix doivent être adaptées à chaque situation, les piliers fondamentaux sur lesquels repose l'appui de la communauté internationale demeurent plus ou moins les mêmes. Quatre éléments principaux se dégagent pour la réalisation d'une paix durable dans une situation d'après conflit : le rétablissement d'un État qui fonctionne, c'est-à-dire qui puisse assurer une sûreté, une sécurité et des services de base; la restauration de la légitimité de l'État en garantissant la responsabilité démocratique des dirigeants politiques devant leurs concitoyens et en renforçant l'état de droit; la promotion de la réconciliation sociale pour panser les blessures du conflit; et la relance de l'économie.

Cela m'amène au quatrième point, à savoir que l'ONU a un rôle irremplaçable à jouer à cet égard, un rôle qui pourrait concilier l'approche axée sur l'État et l'approche axée sur l'être humain dans tous ces domaines et coordonner l'action des divers acteurs pour qu'ils interviennent de manière unie sur le terrain. La Commission de consolidation de la paix, dont la place à part lui permet de considérer expressément le lien qui existe entre sécurité et développement, pourrait jouer un rôle essentiel à cet égard. De surcroît, l'ONU peut également servir à centraliser l'appui financier, technique et en nature fourni aux niveaux bilatéral et multilatéral et être le lieu où toutes les parties prenantes pourraient avoir un dialogue sur leurs projets

et programmes respectifs. Le Conseil de sécurité a lui aussi un rôle important à jouer s'agissant d'exprimer clairement le ferme appui et la vive attention que la communauté internationale accorde au processus de paix et à la mise en route des activités de consolidation de la paix.

Je voudrais conclure mon propos en soulignant que le nouveau programme de consolidation de la paix insiste sur la nécessité d'agir à de nombreux niveaux, du niveau communautaire le plus intime à celui de la macropolitique, et des niveaux national, régional et planétaire. C'est pourquoi nous devons dépasser les notions de sécurité axées sur l'État et adopter des stratégies pluridimensionnelles et multiformes qui puissent contribuer à lutter contre les causes multiples des conflits du point de vue du développement à long terme.

**M. Puente** (Mexique) (*parle en espagnol*) : À l'instar des autres délégations, je voudrais commencer par vous remercier, Monsieur le Président, de votre présence, et me féliciter de l'initiative de votre pays d'organiser le présent débat public sur un sujet d'une extrême importance pour l'Organisation, à savoir la consolidation de la paix et, plus particulièrement, la nécessité d'adopter une approche stratégique globale et intégrée en la matière. Je tiens également à saluer le Secrétaire général Ban Ki-moon, les Ministres Zalmi Rassoul, Alfred Palo Conteh, et Lucia Maria Lobato, ainsi que M<sup>me</sup> Okonjo-Iweala et à les remercier de leurs déclarations fort enrichissantes. Je salue aussi la présence du Ministre bosniaque des affaires étrangères.

La présente séance nous offre une occasion précieuse de réfléchir à la nécessité d'éviter que les hostilités reprennent dans les pays qui se relèvent d'un conflit. Nous croyons à la prévention et à la reconstruction après les conflits et à l'importance de renforcer le lien entre la sécurité et le développement pour le retour progressif à la paix après un conflit, en tenant compte des priorités clefs définies par les pays eux-mêmes. Un pas positif dans ce sens aura été la reconnaissance par le Conseil de sécurité de la nécessité que le rétablissement, le maintien et la consolidation de la paix et le développement se déroulent de manière cohérente et intégrée pour apporter une réponse rapide et efficace aux situations d'après conflit, et éviter que les hostilités ne reprennent. Nous sommes favorables à l'intégration de mesures de consolidation de la paix très tôt dans les mandats de maintien de la paix.

Le règlement pacifique d'un conflit ne garantit pas en soi l'élimination du risque d'une reprise de la violence. Il est indispensable de mettre en place les conditions nécessaires pour garantir une sécurité et une stabilité durables. Il est aussi important de rétablir la paix que de la maintenir et la rendre durable.

La réforme du secteur de la sécurité est prioritaire, puisqu'elle permet de prévenir de nouvelles flambées d'instabilité et la résurgence des conflits violents, et de renforcer les cadres de protection des droits de l'homme qui, en retour, contribuent au développement socioéconomique. Pour le Mexique, la paix et la justice sont indissociables de tout règlement intégral des conflits. C'est pourquoi aucun crime ne doit rester impuni, et des mécanismes doivent être mis en place pour enquêter et faire la lumière sur d'éventuelles violations du droit international par les parties à un conflit. Il s'agit là d'un élément indispensable pour parvenir à la réconciliation nationale et à une paix durable.

La sécurité et la justice doivent toutefois s'établir sur une base politique. Nous sommes convaincus que la tenue d'élections est un facteur important dans la prévention des conflits, la consolidation de la paix et l'instauration d'une paix permanente. Cette conviction s'est reflétée dans l'action que nous avons menée au Liban, au Timor-Leste, en Haïti, en Iraq et en Bosnie-Herzégovine, dans le but d'appuyer les efforts des gouvernements de ces pays pour consolider leurs institutions électorales. Méconnaître le fait qu'une société où sévissent des facteurs structurels de conflit, comme la pauvreté et l'inégalité socioéconomique, se heurte à de sérieux obstacles pour parvenir au développement durable, revient à ignorer la possibilité de mettre en œuvre des solutions pour parvenir à une paix durable, éliminer la pauvreté et promouvoir le développement et l'égalité de chances. C'est pourquoi il faut aussi que les efforts intègrent dès le début la réponse aux besoins fondamentaux, tels le logement, l'éducation, la santé, l'alimentation et l'emploi, en tant qu'outil de consolidation de la paix.

Nous estimons qu'il est fondamental que tous ces aspects se fondent sur la reconnaissance du fait que la responsabilité principale de la consolidation de la paix incombe au pays concerné. C'est pourquoi il importe que toute stratégie soit adaptée aux priorités nationales de chaque pays. La communauté internationale a un rôle essentiel à jouer durant les premières phases de l'après-conflit, mais il faut que l'application de ces principes soit adaptée aux réalités propres à chaque

cas, en particulier les conditions politiques, économiques, institutionnelles, sociales et culturelles qui règnent dans le pays en question.

Nous avons insisté à maintes reprises et en diverses instances sur la nécessité d'élaborer des stratégies nationales de consolidation de la paix, définies grâce à un processus de consultation élargi rassemblant tous les acteurs nationaux, régionaux et internationaux à l'intérieur et en dehors du système des Nations Unies, y compris les pays donateurs et les organisations financières, pour que les efforts de consolidation de la paix soient plus cohérents.

Toutefois, l'application coordonnée de ces efforts a été le facteur le moins exploité alors qu'il est d'une grande importance pour garantir une paix durable. Dans ce contexte, le potentiel d'une entité comme la Commission de consolidation de la paix est immense. Visant à contribuer à ces questions, ma délégation facilite, de concert avec nos collègues d'Irlande et d'Afrique du Sud, le processus d'examen de la Commission de consolidation de la paix de 2010 dans l'espoir que cette activité aura des incidences positives sur les processus de consolidation de la paix.

En conclusion, je voudrais exprimer l'appui de ma délégation au projet de déclaration présidentielle que nous adopterons à l'issue de cette séance.

**M. Salam** (Liban) (*parle en anglais*) : Je tiens d'emblée à vous remercier, Monsieur le Président, d'avoir organisé ce débat public, ainsi que le Ministre des affaires étrangères du Japon de nous faire l'honneur de sa présence. Je souhaite également m'associer à mes collègues pour souhaiter la bienvenue aux Ministres de la Bosnie-Herzégovine, de l'Afghanistan, de la Sierra Leone et du Timor-Leste, ainsi qu'à la Directrice générale à la Banque mondiale. Je remercie également le Secrétaire général pour la justesse de ses observations.

Quinze années après sa mise en place et après une douzaine d'opérations, la consolidation de la paix reste une expérience immense, complexe et qui n'a que partiellement réussi. Nous en avons tiré des enseignements importants et, pourtant, nous avons encore beaucoup à apprendre pour ce qui est de créer les conditions propices à l'instauration d'une paix durable dans les États déchirés par la guerre.

Un élément généralement accepté de la consolidation de la paix est la nécessité d'adopter une stratégie coordonnée et intégrée qui définisse les

priorités critiques en la matière. Ces stratégies doivent être élaborées au niveau du pays à travers une concertation avec les acteurs nationaux. Il est d'une importance critique, pour le succès de la consolidation de la paix, que les mesures et les résolutions soient axées sur cet élément. En raison de la complexité croissante des processus de reconstruction après un conflit, il faut absolument que cette stratégie soit souple et soumise à un examen opportun selon l'évolution des priorités en matière de consolidation de la paix et de la situation sur le terrain.

La critique qui est peut-être la plus communément dirigée à ce jour contre la consolidation de la paix a été que les organismes internationaux ne tiennent pas suffisamment compte des caractéristiques propres à chaque pays hôte. En fait, une solution institutionnelle donnée ou une suite d'actions ne seront pas nécessairement adaptées à un pays tout simplement parce qu'elles ont été appliquées avec un succès relatif dans un autre pays touché par un conflit. Chaque pays a sa propre histoire et ses traditions d'organisation sociale, ce qui pose des problèmes spécifiques et ouvre des perspectives différentes au règlement des conflits. C'est pourquoi il est impossible d'élaborer un plan générique pour les opérations de consolidation de la paix. Ces opérations doivent tenir compte du contexte et des causes sous-jacentes du conflit.

Les objectifs principaux de la consolidation de la paix sont, comme nous le savons tous, de rétablir la sécurité, de renforcer la confiance dans un processus politique, d'accroître les capacités nationales de base et de réaliser le développement socioéconomique. Il importe cependant de définir quelles sont les activités qui contribuent le mieux à atteindre ces objectifs compte tenu de la situation propre à un pays et de ses véritables besoins. Comme ces objectifs sont interdépendants et se renforcent mutuellement, il est d'une importance fondamentale que le cadre de consolidation de la paix soit formulé avec clarté et qu'il assure la cohérence entre les objectifs, que ce soit au niveau de la planification ou de la mise en œuvre.

Les objectifs primordiaux de tout processus de consolidation de la paix sont d'assurer la sécurité et de prévenir de nouvelles explosions de violence. Si la population dans son ensemble ne peut pas être raisonnablement assurée de sa sécurité physique, il existera peu d'espoir de réaliser des progrès au niveau du renforcement des institutions, de la réconciliation intercommunautaire, de la reconstruction ou du développement. C'est pourquoi la réforme du secteur

de la sécurité est essentielle et doit être, dès le départ, entre les mains des pouvoirs nationaux. Une réforme efficace du secteur de la sécurité exige un désarmement effectif; la création de forces de sécurité qui soient bien formées, disciplinées et politiquement neutres; et un secteur de la sécurité placé sous le contrôle des autorités civiles d'un gouvernement démocratique.

Une des conditions préalables à la consolidation de la paix est un niveau minimum de volonté et d'engagement politiques. Les questions politiques qui ne sont pas réglées ou qui ne le sont que partiellement par des accords de paix pourraient nécessiter, une fois un tel accord signé, une médiation continue dans le cadre d'une approche cohérente en matière de consolidation de la paix. Pour que la consolidation de la paix soit fructueuse, il faut encourager un processus participatif de réconciliation et de guérison par le biais d'un dialogue inclusif.

L'un des aspects les plus difficiles de toute transition après conflit est de mettre en route un changement dans la culture politique d'une société. Il faut lancer des stratégies à long terme qui fassent appel à de larges secteurs de la société et qui pourraient inclure un vaste programme d'éducation, des campagnes de sensibilisation et l'édification d'un consensus au sein de la société. Ces aspects de la consolidation de la paix plus éloignés du concret sont souvent ignorés en faveur d'une assistance et d'une reconstruction plus techniques. Néanmoins, ils sont essentiels pour des changements à long terme. La population doit être au cœur de la recherche de toutes les solutions à un conflit et de tous les efforts visant à consolider la paix.

La médiocrité de la gouvernance nuira à la durabilité de la paix. Il est donc indispensable que le processus de consolidation de la paix favorise et appuie la mise en place d'une gouvernance démocratique, transparente et responsable et la remise sur pied d'institutions d'État opérationnelles. La distribution des premiers dividendes de la paix inclut la prestation de services de base. Les pays en conflit connaissent souvent une détérioration grave ou même la destruction complète de leurs systèmes de gouvernance, de prestation de services et de production économique. Pour que les opérations de consolidation de la paix soient couronnées de succès, il faut aider les sociétés à inverser ces tendances.

La consolidation de la paix exige également des réponses cohérentes aux besoins des populations

vulnérables par le biais de programmes et de services visant à réinsérer les réfugiés rapatriés et les anciens combattants dans la société civile, à réinstaller les personnes déplacées et, d'une manière générale, à aider les populations touchées par la guerre. Les femmes, en particulier, sont la clef de voûte de la consolidation de la paix. Leur participation pleine et entière au processus de consolidation de la paix, tant comme victimes des conflits que comme moteurs cruciaux du relèvement et du développement, est essentielle.

Mais comment pouvons-nous garantir que les activités de consolidation de la paix apparaissent légitimes aux yeux de ceux qu'elles cherchent à aider? Il faut maximiser la prise en main nationale en faisant participer la population aussi rapidement et largement que possible à sa propre gouvernance. Les acteurs nationaux sont les moteurs du processus de consolidation de la paix. Ils sont en mesure d'identifier les besoins les plus pressants de leur société et les moyens les plus efficaces de les satisfaire. C'est pourquoi les autorités nationales doivent assumer la responsabilité principale de la remise sur pied des institutions clefs de la sécurité, de la gouvernance et de la relance économique, avec l'appui de l'ONU et des partenaires internationaux.

Comme les meilleures ressources nécessaires à une paix durable sont toujours ancrées dans la population locale et dans sa culture, cette paix devrait être rétablie depuis la base grâce au renforcement d'initiatives durables de consolidation de la paix prises par le corps civique et à l'ouverture au public d'espaces politiques permettant aux institutions de la société civile de s'épanouir. À cette fin, les efforts de consolidation de la paix doivent promouvoir des initiatives qui incorporent des activités exercées par les citoyens, notamment des projets communautaires en faveur de la paix et d'autres initiatives locales, afin de donner à la société civile les moyens d'agir et d'accroître sa capacité à procéder à un changement social non violent.

Les ressources financières sont, bien entendu, des préalables indispensables sans lesquels un leadership efficace, des stratégies communes et des capacités d'appui plus prévisibles restent des paradigmes purement théoriques.

Enfin, lorsque la violence à grande échelle cesse, les problèmes auxquels sont confrontés les dirigeants et la population d'un pays sont énormes, et la paix est souvent très fragile. L'appui international dans ces

situations complexes et en mutation rapide est d'une importance fondamentale et exige des États Membres et des organisations internationales qu'ils coordonnent, de manière prévisible et souple, leur assistance et leur engagement en appui à un premier cadre de consolidation de la paix dont les priorités auront été classées.

Par définition, les guerres civiles sont livrées essentiellement à l'intérieur des frontières d'un seul État, mais il est rare qu'elles soient isolées de la dynamique politique et économique de la région avoisinante. La violence dans un pays s'inscrit souvent dans le contexte d'une myriade de conflits plus vastes et régionaux. Ceci explique l'importance de la coopération avec les organisations régionales, étant donné le caractère transnational des nombreux défis en matière de consolidation de la paix. La Commission de consolidation de la paix est le principal cadre de l'ONU concernant l'action internationale dans les pays se relevant d'un conflit. Nous attendons avec intérêt l'examen prévu pour cette année, qui sera l'occasion d'améliorer l'efficacité de la Commission dans l'exécution de son mandat et dans l'amélioration de ses relations avec le Conseil.

Le Liban est en faveur de l'adoption du projet de déclaration présidentielle sur la consolidation de la paix.

**M. Mayr-Harting** (Autriche) (*parle en anglais*) : Ma délégation est reconnaissante au Japon d'avoir organisé ce débat important, sous la présidence du Ministre des affaires étrangères M. Okada. Nous nous réjouissons également de la présence et des déclarations du Secrétaire général, des Ministres des affaires étrangères de l'Afghanistan et de la Bosnie-Herzégovine, du Ministre de la défense de la Sierra Leone, de la Ministre de la justice du Timor-Leste et de la Directrice générale à la Banque mondiale.

L'Autriche s'associe aux déclarations qui seront faites à la présente séance par les représentants de l'Union européenne et du Réseau Sécurité humaine.

Tirer le meilleur parti des possibilités qui s'offrent après un conflit est un défi important non seulement pour les pays qui sortent d'un conflit, mais aussi pour la communauté internationale dans son ensemble. Cette question est cruciale pour une paix et une stabilité à long terme et pour la concrétisation, dans les meilleurs délais, de dividendes de la paix. Il faut introduire dès le début des mesures décisives visant à assurer une paix durable et un développement

durable à long terme, et les accompagner, le cas échéant, du déploiement de missions de maintien de la paix intégrées.

Pour que les mesures de consolidation de la paix produisent les résultats escomptés, il faut que la prise en charge nationale soit au centre de tous les efforts. Par conséquent, les activités de consolidation de la paix doivent faire appel aux capacités nationales existantes, tout en contribuant à la mise en place des capacités civiles efficaces, y compris l'identification des possibilités et le renforcement des capacités en vue d'impliquer le secteur privé local. Il faut aussi envisager une plus grande implication du secteur privé local en ce qui concerne les achats des opérations de maintien de la paix. Ceci permettrait de renforcer la stabilité sociale à travers des avantages économiques, et de contribuer ainsi à l'irréversibilité du processus de consolidation de la paix.

Certaines des priorités clefs après les conflits sont la protection des droits de l'homme, le rétablissement de l'état de droit, la mise en œuvre inclusive des processus de paix, la réintégration des réfugiés et des personnes déplacées, le désarmement, la démobilisation et la réintégration effectives – y compris celle des enfants associés aux groupes armés – ainsi que la réforme du secteur de sécurité. La mise en place et le renforcement de mécanismes de réconciliation et de justice efficaces et indépendants sont une condition préalable à l'établissement des responsabilités pour les violations commises dans le passé. Ces mécanismes contribuent à la justice et à la paix à long terme, ainsi qu'à la réconciliation des sociétés déchirées par la guerre, réduisant ainsi au minimum les risques d'une reprise de violences à l'avenir.

Nous sommes convaincus que la consolidation de la paix peut être couronnée de succès si tous les secteurs de la société sont pris en considération. Conformément aux résolutions 1325 (2000) et 1820 (2008) du Conseil de sécurité, toutes les activités de consolidation de la paix doivent tenir compte du rôle vital que jouent les femmes dans la reconstruction des sociétés après les conflits. À cet égard, j'appuie sans réserve ce que vient de dire mon collègue libanais. Il faut faire une place aux besoins spécifiques des femmes dans les accords de paix et assurer leur implication dans les activités de développement et la mise en œuvre des stratégies d'après conflit. Ceci devrait s'accompagner de financements sexospécifiques.

La société civile devrait jouer un rôle plus important dans les premières phases de la consolidation de la paix. Nous allons examiner de nouveaux concepts de coopération entre les acteurs militaires et civils à la prochaine Conférence 3C qui se tiendra à Vienne les 5 et 6 mai. Une meilleure coordination aux niveaux national, régional et international, ainsi que la garantie d'une responsabilité mutuelle, sont des conditions préalables pour éviter le chevauchement des activités et assurer l'efficacité. Pour garantir le succès de notre action, nous devons coordonner nos efforts avec ceux de tous les partenaires qui ont des avantages comparatifs sur le terrain. Il convient d'intensifier la coopération avec les organisations régionales et sous-régionales, telles que l'Union européenne et l'Union africaine, ainsi qu'avec les institutions financières internationales.

L'Autriche reconnaît le rôle crucial de la Commission de consolidation de la paix pour répondre aux besoins des pays qui sortent d'un conflit. L'expérience des pays qui figurent à son ordre du jour met en relief la nécessité d'impliquer la Commission dès le départ. Il faut envisager le maintien de la paix et la consolidation de la paix de manière cohérente et parallèle, et non séquentielle. Dans ce contexte, nous nous félicitons notamment du fait que la Mission intégrée des Nations Unies au Timor-Leste, qui est une opération de maintien de la paix, intègre déjà des aspects de consolidation de la paix dans ses activités, contribuant ainsi à combler les lacunes éventuelles entre les activités de maintien de la paix et celles de consolidation de la paix, qui seront entreprises ultérieurement.

Nous souhaiterions voir une interaction renforcée entre le Conseil de sécurité et la Commission de consolidation de la paix, en particulier quand le Conseil élabore les mandats des missions des Nations Unies. Nous sommes convaincus que le processus de révision en cours renforcera cette relation et permettra à la Commission de mettre pleinement à profit son rôle consultatif et les contributions importantes qu'elle peut apporter à ce processus. Dans ce contexte, nous estimons que la Sierra Leone – et ceci a été souligné à de nombreuses reprises – est un cas modèle d'une consolidation de la paix appuyée par la Commission de consolidation de la paix. L'engagement du Gouvernement sierra-léonais à instaurer une paix et une stabilité à long terme, avec le ferme appui de la communauté internationale, qui s'est alignée sur le programme du pays pour le changement et la Vision



commune du système des Nations Unies, met en relief l'importance du principe de la prise en charge nationale et contribue à éviter les chevauchements d'activité grâce à une meilleure coordination.

Pour terminer, je voudrais remercier la présidence japonaise du Conseil de sécurité d'avoir rédigé le projet de déclaration présidentielle, que l'Autriche appuie sans réserve.

**M. Wolff** (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Mon gouvernement est heureux de participer à ce débat sur la consolidation de la paix après les conflits. La participation personnelle du Ministre des affaires étrangères Okada et l'implication directe du Secrétaire général témoignent de l'importance de ce débat. Nous nous félicitons également de ce que la Directrice générale de la Banque mondiale se soit jointe au débat. Nous appuyons fermement une coopération plus étroite entre l'Organisation des Nations Unies et la Banque mondiale dans le domaine de la consolidation de la paix. Nous souhaitons aussi la bienvenue au Ministre des affaires étrangères de la Bosnie-Herzégovine et nous sommes particulièrement honorés par la présence du Ministre des affaires étrangères de l'Afghanistan, du Ministre de la défense de la Sierra Leone et de la Ministre de la justice du Timor-Leste. Nous les remercions de nous avoir fait part de leurs réflexions. Il est tout à fait approprié que le Conseil de sécurité commence son débat en écoutant les déclarations de ceux dont dépend le succès des processus de paix : les autorités nationales et les peuples des pays touchés par les conflits.

Les autorités nationales des pays qui sortent d'un conflit font face à certains des défis les plus difficiles au monde. Elles doivent diriger leur pays de façon à gagner non seulement la confiance de leurs partisans, mais aussi souvent celle de leurs anciens ennemis. Elles doivent protéger leurs citoyens et faire respecter l'état de droit dans des sociétés qui sortent de conflits violents, où l'impunité et les abus ont souvent été la norme. Elles doivent fournir des services de base et offrir des perspectives économiques à leurs populations, en faisant souvent appel à un personnel mal équipé et insuffisamment payé. Comme la plupart de nos collègues, nous pensons qu'il est essentiel que les pays concernés dirigent et prennent en charge les programmes de consolidation de la paix.

Étant donné l'ampleur des défis auxquels sont confrontés les gouvernements des pays qui se relèvent d'un conflit lorsqu'ils demandent l'assistance de

l'ONU et des autres acteurs multilatéraux et bilatéraux, nous devons répondre plus rapidement, avec plus d'efficacité et plus d'efficacités. Le rapport du Secrétaire général de juin 2009 (S/2009/304) contient un programme à cet effet et nous attendons avec intérêt son rapport faisant état des progrès accomplis et d'autres propositions concrètes sur la voie à suivre. Nous attendons avec intérêt de recevoir son prochain rapport sur le rôle des femmes dans la consolidation de la paix. En outre, la révision des attributions de la Commission de consolidation de la paix nous donnera une nouvelle occasion de réfléchir sur les questions soulevées pendant ce débat, qui vient à son heure.

Je voudrais souligner aujourd'hui trois points, à savoir le personnel, les transitions du maintien de la paix et la politique de consolidation de la paix. Premièrement, nous devons veiller à ce que le personnel international que nous envoyons dans des environnements d'après conflit, en particulier aux niveaux les plus élevés, ait les qualifications adéquates, arrive au bon moment et reste suffisamment longtemps pour faire une différence. Les autorités nationales doivent être en mesure de compter sur les bons offices d'un représentant spécial et d'une équipe des Nations Unies avisés pour les aider à maintenir la transition politique sur les rails et leur prodiguer des conseils sur une stratégie de consolidation de la paix globale et à long terme. Ils devraient pouvoir s'adresser à des experts en développement, ayant l'expérience des situations d'après conflit, pour les conseiller sur la meilleure façon de relancer une économie éprouvée par la guerre. Ils devraient pouvoir faire appel à des spécialistes pour mettre sur pied un bureau de district, un commissariat de police, un tribunal local, une prison ou un système d'établissement des traitements et salaires du secteur public, pour ne citer que certains des problèmes de gouvernance et de relèvement rapide qui nécessitent un savoir-faire spécifique.

L'ONU a envoyé des experts chevronnés dans de nombreuses zones qui en avaient grand besoin, mais elle n'en a pas suffisamment à disposition. Les systèmes de recrutement ne sont pas suffisamment souples pour exploiter le potentiel disponible tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du système des Nations Unies. Plusieurs États Membres, dont le mien, sont en train de mettre en œuvre des capacités d'intervention civiles nationales. Ces efforts individuels doivent être harmonisés, et nous nous réjouissons de ce que le Secrétaire général ait convoqué un groupe consultatif de haut niveau pour examiner les capacités civiles

internationales en matière de consolidation de la paix. Nous attendons avec intérêt les résultats de cet examen, dont nous espérons qu'ils seront entièrement synchronisés avec les discussions en cours à propos de la stratégie mondiale d'appui sur le terrain et la réforme, qui se poursuit, du système de gestion des ressources humaines de l'ONU.

Deuxièmement, nous devons nous concentrer sur les activités de consolidation de la paix qui ouvrent la voie au retrait responsable des agents internationaux de maintien de la paix et du personnel associé. La semaine dernière à Dili, les pays sortant d'un conflit ont publié une déclaration nous demandant de respecter leur parcours spécifique vers une paix durable et d'œuvrer à leurs côtés à renforcer leurs capacités nationales pour y parvenir.

Nous entendons souvent dire, comme cela a été le cas aujourd'hui, que, lorsque les autorités nationales demandent une aide extérieure, elles le font dans le but de parvenir à l'autosuffisance. En particulier, les gouvernements d'après conflit préfèrent rebâtir le plus rapidement possible leur propre système de justice pénale et leurs propres institutions chargées de la sécurité, plutôt que de compter sur la présence indéfinie d'agents de maintien de la paix et d'étrangers, même s'ils sont tout à fait bienvenus.

Les opérations de maintien de la paix des Nations Unies, les organismes des Nations Unies, les institutions financières internationales, les organisations régionales et les donateurs bilatéraux jouent tous un rôle important ici. Mais nous devons faire davantage pour tirer les enseignements des succès et des échecs passés dans nos efforts communs en Afghanistan, en Sierra Leone, au Timor-Leste, en République démocratique du Congo, au Libéria, en Haïti et ailleurs, et améliorer la cohérence de notre réponse collective.

Troisièmement, les agents internationaux de la consolidation de la paix peuvent mieux aider les autorités nationales lorsqu'ils comprennent le contexte politique dans lequel ils agissent – un autre point soulevé par certains d'entre nous aujourd'hui. Même dans les pays situés loin des conflits armés, l'adoption d'un budget national, le financement de nouvelles routes et de nouveaux ponts, ou bien encore le remaniement du secteur de la défense peuvent se révéler des exercices politiques compliqués et controversés. Cela peut l'être d'autant plus dans les pays où des désaccords sur l'identité nationale, la

richesse du pays et l'exercice du pouvoir ont pu récemment provoquer des violences déchaînées.

Il est tentant d'envisager les réformes institutionnelles ou l'allocation des ressources comme de purs exercices techniques, mais ce faisant l'on risque de provoquer un conflit au lieu de le limiter. Quand les acteurs nationaux nous avertissent des dangers qui planent, nous devons les écouter. De même, la communauté internationale doit avoir le courage de partager ses propres inquiétudes avec les partenaires concernant la façon dont leurs actions pourraient saper un processus de paix ou mettre en danger la stabilité régionale. Afin de rester en mesure d'offrir des conseils critiques mais constructifs, le personnel de l'ONU, les donateurs et les membres du Conseil doivent accorder davantage d'attention aux dimensions politiques de la consolidation de la paix.

Je vous remercie, Monsieur le Président, ainsi que le Gouvernement japonais, d'avoir convoqué ce débat important et opportun.

**M. Isoze-Ngondet** (Gabon) : Monsieur le Président, je tiens tout d'abord à vous dire combien je suis heureux de vous voir présider, au nom de votre pays, le Japon, le présent débat ministériel consacré à la stratégie globale de la consolidation de la paix visant à prévenir la reprise des conflits. Je voudrais ensuite rendre hommage au Secrétaire général de l'ONU, S. E. M. Ban Ki-moon, qui a tenu à participer personnellement à ce débat, et le remercier de son importante contribution.

De même, je remercie les Ministres de l'Afghanistan, du Timor-Leste et de la Sierra Leone pour leurs exposés si riches et si démonstratifs des avancées obtenues dans leurs pays respectifs. Enfin, je me félicite de la participation à ce débat de M<sup>me</sup> Ngozi Okonjo-Iweala, Directrice générale à la Banque mondiale, et apprécie à sa juste valeur le soutien que son institution apporte à la Commission de la consolidation de la paix.

Nous apprécions la pertinence et l'opportunité de ce débat à un moment où les risques, pour les pays sortant de conflits, de replonger dans le cycle infernal de violence deviennent de plus en plus grands. Cette approche visant à prévenir la résurgence des conflits cadre avec notre philosophie en matière de prévention de crises, qui a du reste été réaffirmée par le Président de la République gabonaise, S. E. M. Ali Bongo Ondimba, lors de son intervention du 8 mars 2010 à New York sur la prévention des conflits en Afrique.

La décision prise par les chefs d'État et de gouvernement au Sommet mondial de 2005 d'instituer la Commission de consolidation de la paix fut la résultante d'un constat sur le caractère lacunaire de la transition entre les activités de rétablissement de la sécurité et la reconstruction d'après conflit. Il était donc judicieux, au moment où la Commission de consolidation de la paix est engagée dans une phase de réformes et d'évaluation des expériences de sortie de conflit, de repenser la stratégie globale de consolidation de la paix sur la base d'une approche à la fois intégrée, coordonnée et cohérente.

Je voudrais à présent, en m'inspirant des expériences de sortie de conflit dans plusieurs pays africains, partager avec le Conseil quelques pistes de réflexion sur les grandes articulations de ce que pourrait être cette nouvelle stratégie globale de la consolidation de la paix après les conflits.

L'une des conditions cardinales pour assurer une excellente transition d'une situation de guerre à une situation de paix est d'aider les pays sortant de conflit à s'approprier leur propre destin dans les domaines politique, juridico-institutionnel, sécuritaire, économique et social. Il est donc impérieux de créer un environnement favorable au processus de paix, par la promotion du dialogue et de la réconciliation entre les différents acteurs politiques.

Les exemples de la Sierra Leone, du Libéria et du Timor Leste sont l'illustration d'une sortie de crise réussie. Un tel résultat n'est possible que si les pays sortant d'un conflit disposent des moyens leur permettant d'atteindre cet objectif de paix. C'est ici que les bons offices et l'aide de la communauté internationale, particulièrement de l'ONU et des organisations régionales, s'avèrent nécessaires.

C'est le lieu de saluer l'appui considérable apporté par l'ONU au processus de rétablissement de la paix dans plusieurs pays africains sortant d'un conflit. Au Libéria, par exemple, la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et la Mission d'observation des Nations Unies au Libéria (MONUL) ont surveillé ensemble les élections qui ont marqué la fin de la terrible guerre civile dans ce pays. L'Union africaine, qui est sur le point de se doter d'un cadre pour la construction et le développement d'après conflit, consent, en coopération avec les communautés économiques sous-régionales, des efforts importants dans ce sens, en initiant et en concluant de nombreuses négociations de paix, comme l'attestent les accords de

paix obtenus au Burundi, aux Comores, en République démocratique du Congo, en Somalie, au Soudan et en République centrafricaine.

Le Gabon, qui a toujours privilégié le dialogue comme mode de règlement des situations de crise et de conflit, s'investit depuis plusieurs années dans les processus politiques de réconciliation nationale. En République centrafricaine, par exemple, le Gabon a conduit avec succès, en décembre 2008, le dialogue politique inclusif qui a vu la participation des principales forces politiques du pays et a abouti à la formation d'un gouvernement de réconciliation nationale et à l'établissement d'un chronogramme électoral. La signature des accords de paix entre les parties prenantes à un conflit n'est pas une condition suffisante pour assurer la pérennité d'un processus de paix. Il faut également s'employer à veiller au respect et à l'application effective, et de bonne foi, desdits accords par les parties signataires.

À cet effet, le Gabon se félicite de l'opérationnalité, depuis 2006, du Fonds pour la consolidation de la paix, institué pour soutenir les efforts des pays sortant des crises pour construire et renforcer la paix et répondre aux menaces immédiates contre les processus de paix après un conflit.

En Afrique, les tensions ethniques sont très souvent l'une des causes principales des conflits. Dans ce contexte, il importe de maintenir, dans les pays sortant d'un conflit, le dialogue avec les différents groupes ethniques pour préserver à la fois la cohésion nationale et l'unité territoriale. En effet, c'est lorsque tous les particularismes ethniques sont pris en compte dans l'élaboration d'un projet commun de développement que les aspirations des populations, naguère divisées, viennent se cristalliser autour d'un idéal national qui porte en lui-même les germes d'un destin partagé. L'exemple du Rwanda, qui a émergé d'une crise génocidaire, est l'attestation parfaite d'un pays réconcilié avec lui-même après un conflit.

Pour atteindre cet objectif, il est important que les processus de paix prennent en compte les préoccupations sécuritaires, notamment par la mise en œuvre des programmes de désarmement, de démobilisation et de réinsertion. De même, il importe d'assurer des contrôles réguliers aux frontières devenues, à cause de leur perméabilité, le théâtre d'activités illicites sources de conflits tels que le trafic de drogue, la criminalité transnationale organisée et la

circulation incontrôlée et déstabilisatrice des armes légères et de petit calibre.

En Afrique centrale, ces activités illicites ont un impact considérable sur la paix et la sécurité de nos pays, particulièrement ceux qui sortent d'un conflit. À cet effet, nous nous félicitons de ce que le Conseil de sécurité, sous la présidence gabonaise, ait abordé cette question lors de son débat public du 19 mars 2010 (voir S/PV.6288).

La maîtrise du processus politique et sécuritaire par les pays sortant des conflits constitue, à notre sens, un élément central de la stratégie globale de consolidation de la paix. Cela est d'autant plus évident que les autres aspects de la reconstruction après un conflit, à savoir la promotion de l'état de droit, l'organisation d'élections libres et transparentes et la gouvernance économique et sociale sont tributaires, pour une large part, d'un environnement politique et sécuritaire stable.

Comme nous avons coutume de le dire, le développement est une autre manière de désigner la paix et la stabilité. La stratégie globale de la consolidation de la paix après les conflits doit s'attaquer à la cause principale des conflits qu'est la pauvreté. Dans cette perspective, il serait souhaitable que la communauté internationale et singulièrement les pays donateurs et les institutions financières internationales orientent davantage leur financement vers des programmes de développement dans ces pays. L'Union européenne s'y emploie déjà en créant des pôles de développement dans certains pays africains, notamment en République centrafricaine et en Guinée-Bissau.

Le développement économique et social de ces pays fragilisés par les conflits est absolument indispensable pour les remettre sur le chemin de la croissance et assurer le bien-être de leurs populations qui ont longtemps subi les affres de la guerre.

La délégation gabonaise soutient le projet de déclaration devant sanctionner ce débat.

**M. Li Baodong** (Chine) (*parle en chinois*) : Je voudrais tout d'abord remercier le Ministre japonais des affaires étrangères d'avoir fait le voyage jusqu'à New York pour présider la séance d'aujourd'hui. Je remercie également le Secrétaire général, M. Ban Ki-moon, de sa déclaration. Je souhaite la bienvenue au Ministre afghan des affaires étrangères, M. Rassoul, au Ministre sierra-léonais de la défense, à la Ministre

timoraise de la justice et à la Directrice générale de la Banque mondiale et les remercie de leurs déclarations. Je tiens également à saluer la présence du Ministre bosniaque des affaires étrangères à la présente séance.

Voilà 12 ans que l'Organisation des Nations Unies contribue activement à la consolidation de la paix après les conflits dans les pays et les régions touchés. Elle a obtenu des résultats manifestes et accumulé une riche expérience. Depuis que le Conseil de sécurité a examiné pour la première fois la question d'une stratégie globale de consolidation de la paix, en 2001, la communauté internationale est davantage consciente que la consolidation de la paix est un projet systémique complexe qui touche à la sphère politique, à la sécurité, aux secteurs socioéconomiques et à bien d'autres domaines, et que seule une stratégie globale peut donner de bons résultats. Je voudrais à présent faire les observations suivantes.

Premièrement, la promotion et la mise en œuvre d'une stratégie globale de consolidation de la paix nécessitent que la prise en main du processus par le pays concerné soit réellement respectée. En tant que partie assumant la responsabilité première de la consolidation de la paix, le pays concerné ne bénéficie pas seulement d'une assistance mais prend également part, d'égal à égal, au dialogue et à la coopération avec les donateurs et sa voix devrait pleinement être entendue et prise en compte dans la détermination des domaines prioritaires d'assistance.

La communauté internationale devrait pleinement tenir compte des priorités fixées par le pays concerné et élaborer une stratégie de consolidation de la paix adaptée, en fonction de la situation sur le terrain. Il ne peut y avoir de critères uniformes pour la consolidation de la paix et les donateurs ne devraient pas imposer leurs propres normes aux pays bénéficiaires. Lorsqu'on met en œuvre une stratégie de consolidation de la paix, il faut prêter attention au renforcement des capacités et à la formation du personnel du pays intéressé et tirer le meilleur parti des ressources humaines et des compétences disponibles dans ce pays.

Deuxièmement, la promotion et la mise en œuvre d'une stratégie globale de consolidation de la paix nécessitent de coordonner les efforts en matière de coordination des efforts en matière de rétablissement, de maintien et de consolidation de la paix. Le Conseil de sécurité devrait consacrer davantage d'énergie à la diplomatie préventive afin d'éviter l'apparition de conflits armés et de réduire ainsi la demande en

matière d'opérations de maintien de la paix et les besoins de reconstruction après un conflit. Pour assurer le passage sans heurts du maintien à la consolidation de la paix, le Conseil de sécurité devrait examiner les questions liées à la consolidation de la paix dès le déploiement d'une opération de maintien de la paix. Dans le même temps, la répartition des tâches entre opération de maintien de la paix et consolidation de la paix devrait être clairement définie pour éviter les doubles emplois.

Troisièmement, lorsqu'on promeut et met en œuvre une stratégie globale de consolidation de la paix, une plus grande attention doit être accordée aux causes profondes des conflits, notamment le problème du développement socioéconomique. Cette année marque le dixième anniversaire de l'adoption et de la mise en œuvre par l'ONU des objectifs du Millénaire pour le développement. À en juger par la situation actuelle, la réalisation des OMD continue de poser des difficultés à de nombreux pays sortant d'un conflit qui, au lieu de voir leur économie s'améliorer, sont encore plus à la traîne. Cela constitue un nouveau défi pour notre action de consolidation de la paix. Nous devrions, quand nous examinons la question des stratégies globales de consolidation de la paix, nous intéresser, non seulement à la réforme du secteur de la sécurité, à la justice et à l'état de droit, mais également au développement. Ce n'est qu'en aidant les pays sortant d'un conflit à réaliser un développement durable le plus rapidement possible pour que leurs populations puissent bénéficier des dividendes de la paix que nous pourrions former une base politique solide pour les processus de paix.

Quatrièmement, la promotion et la mise en œuvre d'une stratégie globale de consolidation de la paix appellent un renforcement de la coordination entre les institutions multilatérales et les pays donateurs. L'ONU doit établir des liens de coopération solides avec la Banque mondiale, le Fonds monétaire international et d'autres partenaires internationaux afin de combiner efficacement les ressources de tous. Les organes pertinents de l'ONU, tels le Conseil de sécurité, l'Assemblée générale et le Conseil économique et social, doivent préciser la répartition des tâches et coopérer davantage. En tant qu'organe important du système des Nations Unies chargé de la consolidation de la paix après les conflits, la Commission de consolidation de la paix doit jouer un plus grand rôle dans la coordination des efforts de consolidation de la paix déployés par la communauté internationale.

La délégation chinoise appuie le projet de déclaration présidentielle qui sera adopté au terme du présent débat public. Je tiens à remercier la Mission permanente du Japon des efforts qu'elle a déployés à cette fin.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à S. E. M. Peter Wittig, Président de la Commission de consolidation de la paix et Représentant permanent de l'Allemagne, qui sera le dernier orateur à intervenir ce matin.

**M. Wittig** (Allemagne) (*parle en anglais*) : Je tiens à vous remercier, Monsieur le Président, d'avoir organisé le présent débat et de m'avoir invité à y participer en ma qualité de Président de la Commission de consolidation de la paix. Le Japon, lorsqu'il a occupé la présidence de la Commission, a considérablement contribué à démontrer la nécessité d'une stratégie globale, intégrée et multidimensionnelle en matière de consolidation de la paix. Je serai bref, car je ne veux pas retenir davantage les membres du Conseil, qui vont prendre un déjeuner bien mérité.

Le Conseil de sécurité doit envisager des moyens de s'appuyer autant que possible sur le rôle consultatif de la Commission de consolidation de la paix. À cette fin, il est nécessaire d'établir des liens plus solides, plus organiques et plus dynamiques entre le Conseil et la Commission durant les différentes phases de l'examen par le Conseil de certaines situations inscrites à son ordre du jour. Concrètement, les recommandations de la Commission concernant les premières activités de consolidation de la paix menées par les soldats de la paix pourraient aider le Conseil de sécurité à clarifier et surveiller les progrès réalisés dans la mise en œuvre des mandats des missions de maintien de la paix.

En tirant parti de ce mécanisme de consultation et de suivi viable, le Conseil pourrait se concentrer sur les menaces les plus urgentes qui pèsent sur la paix et la sécurité internationales tout en maintenant un programme de surveillance strict et détaillé des pays qui ont enregistré des progrès dans l'ensemble des activités de paix. Ce faisant, le Conseil serait à même de tirer parti des méthodes de travail souples de la Commission de consolidation de la paix, ce qui lui permettrait de s'ouvrir davantage à ceux qui ont un rôle à jouer au niveau du pays.

Je voudrais aujourd'hui que l'on mette en pratique certaines des fonctions consultatives de la

Commission auprès du Conseil en partageant avec les membres quelques idées suscitées par les activités politiques menées récemment par la Commission.

Une stratégie de consolidation de la paix doit être fondée sur la vision commune des multiples protagonistes œuvrant généralement après les conflits. Pour promouvoir une vision commune, outre le resserrement de ses liens avec le Conseil de sécurité, la Commission de consolidation de la paix axe de plus en plus son travail sur l'établissement de partenariats avec les institutions financières internationales et les principaux acteurs régionaux afin d'aider à renforcer la cohérence. Nous devons promouvoir un appui politique et financier à long terme qui renforce les liens existant entre la sécurité et le développement socioéconomique et veiller à apporter des dividendes de la paix tangibles. Nous devons appuyer la prise en main du processus par le pays en portant dès le départ notre attention sur le renforcement des capacités nationales, notamment des fonctions gouvernementales essentielles. Nous devons approfondir l'analyse des difficultés fondamentales en matière de consolidation de la paix et régulièrement recenser les menaces qui pourraient peser sur les processus de consolidation de la paix. Nous devons en outre concentrer l'attention sur les défis régionaux complexes qui se posent à la consolidation de la paix, notamment les stupéfiants et le trafic d'armes légères, et les relever.

Pour atteindre chacun de ces objectifs, nous devons poursuivre notre action et adapter nos réponses aux besoins spécifiques du pays concerné et à la volonté de son peuple. Nos actions doivent être déterminées par la demande et les résultats obtenus doivent bénéficier de l'adhésion du pays. Nous nous concentrerons, par exemple, sur les priorités stratégiques des activités de consolidation de la paix telles que le secteur de la sécurité, la primauté du droit,

la réintégration, la relance économique et l'emploi des jeunes.

La Commission de consolidation de la paix continue donc d'envisager des mesures pratiques permettant de renforcer la collaboration entre l'ONU et les principaux acteurs au niveau du pays. Elle encouragera une responsabilité mutuelle entre les gouvernements hôtes et les partenaires, et surveillera les progrès enregistrés dans la réalisation des objectifs essentiels des activités de consolidation de la paix. Cette tâche nécessitera un appui visible et soutenu du Conseil de sécurité, de tous les États Membres et des dirigeants de l'ONU. À cette fin, la Commission continuera d'améliorer ses méthodes de travail, d'affiner et de diversifier ses instruments de travail et de promouvoir une participation plus large et plus cohérente de ses membres.

Nous savons tous désormais que la consolidation de la paix n'est pas un processus linéaire et qu'il faut de nombreuses années pour, au niveau national, forger la volonté, renforcer les capacités et édifier les institutions nécessaires au maintien de la paix. L'absence de vision commune et de cohérence entre les multiples protagonistes au lendemain d'un conflit est une véritable difficulté qui sape les efforts collectifs que nous déployons pour appuyer les pays sur la voie d'une paix durable. Si l'ONU n'est qu'un seul de ces acteurs, elle a la légitimité et le poids politique qui lui confèrent l'autorité nécessaire dans de nombreuses situations d'après conflit. Nous devons être à la hauteur de cette image et de cette attente.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Il reste un certain nombre d'orateurs inscrits sur ma liste. Je me propose donc, avec l'assentiment des membres du Conseil, de suspendre la séance jusqu'à 15 heures.

*La séance est suspendue à 13 h 25.*